

ANNEXES EXERCICE 2022

**Présentées par Philippe DJAMBAZIAN
Agent comptable**

1 ANNEXE COMPTES ANNUELS 2022 AGRÉGÉS
- AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

2 ANNEXES FONDATIONS
- A*MIDEX (Aix-Marseille Initiative d'Excellence)
- IMÉRA (Institut d'Études Avancées)

3 COMPTES CONSOLIDÉS 2022
- AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
- PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**Rapport des Commissaires aux comptes
Annexes comptes annuels 2022**

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Université Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7
N°Siren : 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2.2. – Correction d'erreur » de l'annexe des comptes annuels relative aux corrections apportées sur le poste Immobilisations Corporelles et sur le poste Financements de l'actif par l'Etat, consécutives à la dévolution du patrimoine comptabilisée sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

 Stéphane MARFISI



Stéphane Marfisi
Associé

Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2022

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

UNIVERSITE AIX MARSEILLE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	4.1/4.2				
Immobilisations incorporelles		5 564 650	3 846 121	1 718 528	1 419 462
Immobilisations corporelles		1 323 286 778	456 036 286	867 250 492	900 634 743
<i>Terrains</i>		215 376 846	11 118 316	204 258 530	279 533 548
<i>Constructions</i>		835 736 900	268 855 942	566 880 958	547 627 917
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>		140 013 606	112 423 044	27 590 562	23 901 663
<i>Collections</i>		566 385	128 484	437 901	397 296
<i>Biens historiques et culturels</i>		22		22	22
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		94 756 241	63 510 500	31 245 740	30 575 962
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>		32 331 552		32 331 552	15 873 174
<i>Avances et acomptes sur commandes</i>		4 505 226		4 505 226	2 725 162
Immobilisations financières		1 258 181 636	2 910 922	1 255 270 714	1 257 907 450
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		2 587 033 064	462 793 330	2 124 239 734	2 159 961 656
ACTIF CIRCULANT	4.8				
Stocks		618 592	-	618 592	640 491
Créances		199 429 147	4 085 842	195 343 305	175 847 285
<i>Créances sur des entités publiques</i>		181 605 492	-	181 605 492	163 188 963
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		17 033 389	4 085 842	12 947 548	11 853 447
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		-	-	-	74 633
<i>Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)</i>		-	-	-	-
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>		790 266	-	790 266	730 243
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		1 050 193	-	1 050 193	1 058 837
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		201 097 932	4 085 842	197 012 090	177 546 613
TRESORERIE	4.4				
Valeurs mobilières de placement		190 197	-	190 197	7 145 838
Disponibilités		244 956 706	-	244 956 706	218 061 707
Autres		-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		245 146 904	-	245 146 904	225 207 545
TOTAL GENERAL		3 033 277 899	466 879 171	2 566 398 728	2 562 715 814

BILAN: PASSIF

PASSIF		Note	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		4.3/4.5		
Financements reçus		4.3	653 305 364	693 299 348
	Financement de l'actif par l'Etat		551 645 859	591 197 607
	Financement de l'actif par des tiers		98 358 374	101 213 920
	Fonds propres des fondations		3 301 131	887 822
Réserves			177 149 210	168 910 391
Report à nouveau			20 017	52 034
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-	1 599 019	8 238 818
TOTAL FONDS PROPRES			828 875 572	870 500 591
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		4.6/4.7		
Provisions pour risques		4.6	10 586 708	9 357 825
Dettes financières et autres emprunts		4.7	1 375 093 768	1 381 172 283
	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		83 663 783	87 275 143
	Dettes financières et autres emprunts		1 291 429 985	1 293 897 140
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			1 385 680 476	1 390 530 108
DETTES NON FINANCIERES		4.9/4.10		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4.9	15 486 222	10 686 091
Dettes fiscales et sociales		4.9	13 420 350	15 785 793
Avances et acomptes reçus		4.9	315 189 986	266 310 327
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		4.9		
Autres dettes non financières		4.9	3 624 667	3 715 907
Produits constatés d'avance		4.10	4 121 456	4 861 211
TOTAL DETTES NON FINANCIERES			351 842 680	301 359 329
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive			-	325 785
TOTAL TRESORERIE			-	325 785
TOTAL GENERAL			2 566 398 728	2 562 715 814

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats		34 639	35 026
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		87 520 367	73 657 611
Charges de personnel		552 954 697	532 091 627
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		334 897 592	320 562 785
<i>Charges sociales</i>		215 255 318	210 001 612
<i>Intéressement et participation</i>		-	-
<i>Autres charges de personnel</i>		2 801 786	1 527 229
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		44 654 593	44 783 828
Dotations aux amrt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		69 019 435	63 528 508
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		754 183 732	714 096 599
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
<i>Transfert aux ménages</i>		-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>		-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>		-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-
		2 535 818	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		756 719 550	714 096 599
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		2 095 835	2 138 967
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		21 900	8 055
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		2 627 151	-
		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		4 744 886	2 147 023
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			5 720 309
TOTAL CHARGES	4.11	761 464 436	721 963 931

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	638 425 685	606 779 926
<i>Subventions pour charges de service public</i>	537 089 628	523 400 636
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>	93 891 428	76 657 915
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>	-	-
<i>Dons et legs</i>	224 251	74 714
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>	7 220 378	6 646 661
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	71 774 221	64 392 345
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	62 263 818	58 060 826
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>	523 871	450 061
<i>Autres produits de gestion</i>	8 986 531	5 881 459
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>	-	-
Autres produits	49 582 937	52 976 223
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	10 302 090	12 663 734
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>	39 280 847	40 312 489
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	759 782 843	724 148 495
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	11 731	272 678
Gains de change	17 549	387
Autres produits financiers	53 294	60 879
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	82 575	333 944
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	1 599 019	
TOTAL PRODUITS	761 464 436	724 482 439

ANNEXE 2022

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2022	p 13
---	-------------

2/Comparabilité des comptes et changements de méthodes

<i>2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation</i> p 16	
<i>2.2) Régularisations</i>	p 16

3/ Principes, règles et méthodes comptables

<i>3.1) Immobilisations incorporelles</i>	p 17
<i>3.2) Immobilisations corporelles</i>	p 17
<i>3.3) Immobilisations financières</i>	p 19
<i>3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation</i>	p 19
<i>3.5) Trésorerie</i>	p 20
<i>3.6) Provisions pour risques et charges</i>	p 20
<i>3.7) Contrats de recherche</i>	p 20
<i>3.8) Frais de recherche et développement</i>	p 21
<i>3.9) Droits d'inscription universitaire</i>	p 22
<i>3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles</i>	p 22
<i>3.11) TVA et impôts</i>	p 23
<i>3.12) Capitaux propres</i>	p 24

4/ Notes sur les principaux postes du bilan

4.1) Tableau de variation des immobilisations.....	p 26
4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé.....	p 29
4.3) Financements Etat et Autres.....	p 30
4.4) Trésorerie.....	p 31
4.5) Tableau de variation des capitaux propres.....	p 33
4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges.....	p 34
4.7) Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières.....	p 36
4.8) Etat des échéances des créances.....	p 36
4.9) Etat des échéances des dettes.....	p 38
4.10) Etat des produits constatés d'avance.....	p 39
4.11) Détail compte de résultat : Charges.....	p 40
4.12) Détail compte de résultat : Produits.....	p 41
4.13) Engagements hors bilan.....	p 42
4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP).....	p 42
4.13.2) Contrat de Plan Etat Région (CPER).....	p 48
4.13.3) Plan de Relance & Contrat d'avenir.....	p 53
4.14) Filiales et participations/participations liées.....	p 54
4.15) Effectifs.....	p 55
4.16) Evènements postérieures à la clôture.....	p 56

Rappel :

L'annexe des comptes annuels est un état financier obligatoire qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle apporte les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

1/LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour soutenir l'Ukraine, l'établissement a accueilli, dans le cadre du programme PAUSE en collaboration avec le collège de France et la métropole Aix-Marseille Provence, 6 enseignants chercheurs Ukrainiens en exil. Le conseil d'administration de l'établissement a aussi décidé d'une exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants de nationalité ukrainienne, russe ou biélorusse .

Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Au cours de l'exercice 2022, 29 sites géographiques ont fait l'objet de transfert de propriété par actes notariés, soit 522M€.

District	Code du site (Abyla)	Nom du site géographique	Nombre de bâtiments transférés	Date de signature AMU et DIE	Valeur acte notarié
Aix Nord	A101	Puyricard	3	17/06/2022	9 864 925
Aix Nord	A103	Jas de Bouffan	2	17/06/2022	11 292 740
Aix Nord	A104	Pasteur	3	17/06/2022	3 102 220
Aix centre	A205	Saint-Pierre	2	17/06/2022	499 552
Aix centre	A210	Site sportif des fenouilleres	2	17/06/2022	6 466 520
Aix Sud	A305	La pauliane	4	17/06/2022	3 054 687
Marseille Nord	M103	Château Gombert	8	17/06/2022	42 356 928
Marseille Nord	M104	Nord	7	17/06/2022	20 649 300
Marseille Centre	M205	115 la Canebière	1	17/06/2022	490 480
Marseille Centre	M212	Endoume	3	17/06/2022	3 948 030
Aix Nord	A107	Saporta	1	28/09/2022	4 206 000
Aix centre	A207	Poncet	5	28/09/2022	1 945 480
Aix centre	A208	Schuman	19	28/09/2022	73 474 003
Aix centre	A209	Jules Ferry	1	28/09/2022	3 905 860
Aix centre	A211	Gaston Berger	6	28/09/2022	14 134 156
Aix centre	A212	Fenouillères	1	28/09/2022	12 179 700
Aix centre	A213	Ruocco	1	28/09/2022	8 116 370
Autres communes	C101	La Ciotat	2	28/09/2022	3 498 001
Autres communes	C501	Salon-de-Provence	3	28/09/2022	2 820 780
Marseille Nord	M101	Saint-Jérôme	54	28/09/2022	80 979 837
Marseille Nord	M102	Susini	19	28/09/2022	21 379 913
Marseille Centre	M203	63 la Canebière	1	28/09/2022	4 510 340
Marseille Centre	M204	110-114 la Canebière	1	28/09/2022	6 889 451
Marseille Centre	M206	Leverrier	9	28/09/2022	3 592 592
Marseille Centre	M209	Pierre Puget	1	28/09/2022	5 211 700
Marseille Centre	M210	Timone	14	28/09/2022	85 243 211
Marseille Centre	M213	Pharo	6	28/09/2022	10 029 372
Marseille Centre	M215	Bernard du Bois	1	28/09/2022	14 485 350
Marseille Sud	M301	Luminy	24	28/09/2022	63 400 623
			204		521 728 121

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2022, on peut citer (en M€) :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Restructuration du campus Timone - pôle Neurosciences	M210_01	BATIMENT PRINCIPAL MEDECINE	4,13
Etanchéité Timone - PPI	M210_00	SITE TIMONE	2,31
Opération Technoforme	M301_35	TECHNOFORME	1,60
ADAP AMU	AMU	AMU	0,83
Etanchéité Aix - PPI	A103_01	M.M.S.H. BATIMENT 01	0,66
Etanchéité Susini - PPI	M101_00	SITE SUSINI	0,51
Réhabilitation IAE Puyricard	A101_01	IAE BATIMENT PRINCIPAL	0,49
Travaux VRD Luminy	M301_00	SITE LUMINY	0,39
Création bâtiment modulaire IUT St Jérôme	M102_19	MAGASIN CONNECTE	0,33
Modernisation chaufferies MMSH	A103_01	M.M.S.H. BATIMENT 01	0,29
Accompagnement du PPP	A208_00	SITE SCHUMAN	0,28
Mise en conformité SSI ESPE Canebière	M203_01	63 CANEBIERE	0,24
Etanchéité St Jérôme - PPI	M101_00	SITE ST JEROME	0,21
Rénovation du système de traitement d'air	M210_08	BATIMENT PHARMACIE	0,20
Réaménagement bâtiment A Pharo	M213_01	BATIMENT A	0,20
Autres projets	NA	NA	6,38
TOTAL MES TRAVAUX 2022			19,06

Pour mémoire, les principales mises en services 2021 représentaient 21,10 M€ contre **19,06 M€** cette année.

Protisvalor

Lors de l'assemblée Générale du 05 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction de capital afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs. Cette réduction en capital correspond à un montant de 2 634 408 euros par voie d'annulation de 439 068 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social est dorénavant d'un montant de 3 913 590 euros divisé en 652 265 actions de 6 euros nominal chacune, avec la répartition suivante :

- Aix-Marseille Université : 650 472 parts sociales soit 99.73% du capital pour 3 902 832€
- Université Côte d'Azur : 1 793 parts sociales soit 0.27% du capital pour 10 758€.

Plan pluriannuel d'investissement

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de GER et d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€). Il a été augmenté de 6,5 M€ lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

2/COMPARABILITE DES COMPTES

2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

2.2) Corrections d'erreur

Les actes notariés établis dans le cadre de la dévolution du patrimoine ont permis d'identifier des corrections à apporter en comptabilité (i) au poste des « Immobilisations Corporelles » à l'actif du bilan d'une part et (ii) au poste « Financement de l'actif par l'Etat » au passif du bilan d'autre part, pour le même montant.

Les corrections ainsi passées résultent :

- D'une erreur commise par la DIE en 2011, lors de la création de l'université d'Aix Marseille. L'ensemble des terrains de Luminy, soit une surface foncière de 925 646 m² pour une valeur attribuée de 100 M€, avait été par erreur intégralement affectée à l'Université. Les évaluations réalisées par la DIE pour les besoins de la dévolution, reposant sur un nouveau découpage parcellaire, ont permis de régulariser cette situation en limitant les surfaces réellement allouées à l'université à 201 349 m² à AMU pour une valeur de 19 M€. Dans ce cadre, une sortie de terrain de 81 M€ a été comptabilisée au 31/12/2022.
- D'un ensemble d'autres terrains et constructions exploités par AMU, mais ne figurant pas dans son patrimoine comptable. Ces actifs dont AMU n'étaient pas maître d'œuvre lors de leur construction n'avaient pu être comptabilisés en l'absence d'évaluation de la part de la DIE. Ils ont été reconnus à l'actif du bilan au 31/12/2022 sur la base des valeurs figurant dans les actes notariés, soit 27 m€ pour les bâtiments et 5 m€ pour les terrains.

Au total, la correction passée reste sans incidence sur le report à nouveau de l'université et se traduit par une diminution nette des actifs immobilisés de 49 m€ et une diminution à due concurrence des Financement de l'Etat au passif.

3/ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	Installations complexes spécialisées	10
	2153XXXX	Installation à caractère scientifique	5 à 10
	2154XXXX	Matériel	5
	2155XXXX	Outillage	10
	2156XXXX	Matériel enseignement	5
	2157XXXX	Agencements et aménagements du matériel et outillage	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
	2182XXXX	Matériel de transport	5
	2183XXXX	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	2184XXXX	Mobilier	10
	2188XXXX	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrureries	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction des composants.

3.3) Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Les éventuelles quotes-parts de situations nettes négatives constatées à la clôture de l'exercice dans les participations détenues par l'Université, ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision complémentaire lorsqu'il existe un engagement de refinancement de l'Etat.

Les immobilisations financières incluent le placement à long terme des dotations non consommables de l'Etat, soit 500 m€ pour AMU et 750 m€ pour Amidex.

3.4) Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5) Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.6) Provisions pour risques et charges

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture ;
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.

- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.
-

3.7) Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de la pluri annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- À la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- Au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.8) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.9) Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur la fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 3 années universitaires concernées sont les suivantes :

Droits différenciés		
Année universitaire	Clôture	En M€
2019/2020	2019	4,7
2020/2021	2020	8,7
2021/2022	2021	10,9
2022/2023	2022	11,2
Variation 2021/2022		0,3

3.10) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice

3.11) TVA et impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

- Activités taxables à 100% pour la recherche valorisable,
- Activités non taxables relatives au secteur de la formation,
- Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2022 un coefficient d'assujettissement de 11,28 %.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

3.12) Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles);
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

4/ NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1) Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

DIMINUTION :

- Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **404,66 K€** contre 10,04 M€ en 2021 pour une valeur nette comptable de **13 K€** contre 0,10 M€ en 2021.

- Dévolution du patrimoine

Terrains Luminy : mise à jour des valeurs comptables à la suite du découpage parcellaire « AMU » : **80 M€**

- **Sorties de composants**

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2022, la valeur brute des sorties sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **2,05 M€** (*contre 3,78 M€ en 2021*).

La valeur nette comptable des composants sortis représente **778 K€**.

AUGMENTATION :

- **Les acquisitions** de l'exercice 2022 représentent un montant de **94,63 M€** (*53,64 M€ en N-1*)

Les **principales** acquisitions concernent essentiellement :

- Installations, agencements, construction : **18,31 M€** (*contre 20,51 M€ en 2021*)
- Installations, matériels et outillages : **10,28 M€** (*contre 14,14 M€ en 2021*)
- Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **9,19 M€** (*contre 7,93 M€ en 2021*)
- Les immobilisations en cours : **24,94 M€** (*contre 15,89 M€ en 2021*)

- **Dévolution du patrimoine :**

- Intégration des bâtiments dévolus : **27,67 M€**
- Intégration des terrains dévolus : **4,89 M€**

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/22	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	4 401 923	- 30 289	971 572	- 23 808	245 252	5 564 650
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	3 964 012	- 21 696	938 743	- 11 733	-	4 869 326
Autres concesssions, brevets	73 053	-	-	-	220 479	293 532
Autres immobilisations incorporelles	359 192	- 8 593	32 829	- 12 075	24 773	396 127
Immobilisations corporelles	1 288 661 155	- 1 059 114	72 915 963	- 83 959 796	9 891 691	1 286 449 999
Terrains	288 801 833	- 1 226	6 653 156	- 80 077 301	384	215 376 846
Constructions, bâtiments dotation	350 377 693	-	-	- 314 598 980	-	35 778 713
Constructions, bâtiments acquis	6 045 311	-	27 670 536	311 234 399	-	344 950 246
Inst Agencements constructions dotation	428 947 937	- 631 723	18 313 138	- 15 906	8 171 078	454 784 624
Inst Agencements constructions acquises	244 817	-	1 954	- 23 453	-	223 318
Autres Inst Agencements constructions	17 487 384	- 1 917	511 476	- 17 154	-	17 979 788
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	1 878 722	- 23 777	209 083	- 10 255	41 889	2 095 661
Installations, matériels, outillages	126 474 026	- 228 076	10 283 798	- 90 369	1 478 565	137 917 944
Collections littéraires scientifiques, artistiques	485 564	-	80 843	-	-	566 407
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	67 917 869	- 172 394	9 191 978	- 360 777	199 776	76 776 452
Immobilisations en cours	18 598 335	- 8 500 274	1 419 535	-	25 319 183	36 836 778
En cours d'immobilisation (23130000)	15 791 938	- 8 429 122	- 360 530	-	25 238 300	32 240 586
Avance (23810000)	2 708 361	-	1 796 865	-	-	4 505 226
En cours d'immobilisation (23xxxxxx)	98 037	- 71 152	- 16 800	-	80 883	90 967
Participations et créances rattachées à des participations	6 843 754	-	-	-	-	6 843 754
Immobilisations financières	1 251 347 467	-	- 9 585	-	-	1 251 337 882
TOTAL GÉNÉRAL	2 569 852 635	- 9 589 677	75 297 484	- 83 983 604	35 456 125	2 587 033 064

Les travaux en cours au 31 décembre 2022 s'élèvent à **32,24 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Rénovation Façades Pharmacie	M210_08	Bâtiment Pharmacie	4,69
Projet SIMMAR	AMU	AMU	3,68
Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord-St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St Jérôme	3,48
Rénovation Façades Bâtiment 5 St Charles	M207_05	Bâtiment 5	3,04
ADAP AMU	AMU	AMU	3,14
Requalification de bâtiments sur campus St Charles Marseille Centre	M207	Site Saint Charles	1,84
Etanchéité Luminy - PPI	M301	Site Luminy	1,72
Isolation thermique IUT St Jérôme	M102	IUT St Jérôme	1,22
Chaufferies TPR St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St Jérôme	0,91
Mise en sécurité Bâtiment pédagogique Timone	M210_11	Bâtiment pédagogique Timone	0,81
Etanchéité St Charles - PPI	M207	Site Saint Charles	0,54
Eco Campus Pauliane	A305	Site Pauliane	0,52
Autres projets	NA	NA	6,65
TOTAL EN COURS (2313)			32,24

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détenion au 31/12/2022			Quote part situation nette au 31/12/2022		Provisions		
		31.12.2021	+/-	31.12.2022	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2022	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2021	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2022
26110000	PROTISVALOR	6 529 983		6 529 983	650 472	652 265	99,73%	3 614 120	3 604 185	-	-	2 627 151
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	NC	NC	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	1 149 170	271 204	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	6 813 754	-	6 813 754				4 763 290		283 771	-	2 910 922

Au cours des dernières années la société Protisvalor a réalisé des pertes du fait d'une structure devenue trop importante au regard de la diminution du nombre de projets gérés. En 2021 ces pertes se sont aggravées suite à un déficit de 2 M€ sur un projet abandonné. Dans ce contexte, la société a fait l'objet d'une recapitalisation fin 2021 pour porter son capital à 6,5 M€ d'une part pour couvrir ses pertes cumulées et d'autre part pour couvrir les investissements effectués dans un ensemble de start-up.

En 2022, lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction en capital de 2 634 408 euros afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs.

Une provision pour dépréciation des titres de participation a été passée sur l'exercice 2022 à concurrence de 2 627 151€ dans les comptes d'AMU.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

4.2) Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé :

Amortissements/Dépréciations	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	2 982 460	884 823	- 21 162	3 846 121
Frais développement	5 666	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	2 735 891	813 744	- 11 167	3 538 468
Autres concessions, brevets	65 653	7 400	-	73 053
Autres immobilisations incorporelles	175 250	63 679	- 9 995	228 934
Immobilisations corporelles	406 624 748	51 666 499	- 2 254 961	456 036 286
Terrains et aménagements	9 268 285	1 850 031	-	11 118 316
Constructions	92 706 158	19 730 037	142 318 610	254 754 805
Constructions sur sol d'autrui	88 495	12 753	- 8 112	93 136
Installations techniques, matériels et outillages	104 451 085	8 072 304	- 100 345	112 423 044
Collections	88 246	40 238	-	128 484
Autres immobilisations corporelles	54 829 292	9 031 481	- 350 272	63 510 500
Bâtiment remis en dotation	145 193 187	12 929 656	- 144 114 843	14 008 001
Immobilisations financières	283 771	2 627 151	-	2 910 922
TOTAL des amortissements	409 890 979	55 178 474	- 2 276 123	462 793 330

4.3) Financements Etat et autres

Financements externes - AGREGÉ	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	31.12.2022	31.12.2022 dont non fléchées *
ETAT	591 197 606	41 927 316	- 81 479 064	551 645 859	91 619 002
Financement des actifs mis à disposition	599 553 087	30 617 805	- 81 470 504	548 700 388	87 719 344
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 145 214 288	- 11 309 838	0	156 524 126	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	454 338 799	19 307 967	- 81 470 504	392 176 262	87 719 344
Ministère Education Nationale	213 002 851	38 822 928	- 98 305	251 727 474	3 899 658
Reprises cumulées Etat	- 76 144 044	- 16 203 579	89 745	92 257 878	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	136 858 807	22 619 349	- 8 560	159 469 596	3 899 658
HORS ETAT	101 213 919	- 2 810 907	- 44 638	98 358 374	10 902 600
Région	57 007 105	2 569 266	- 2 639	59 573 732	3 709 965
Reprises cumulées Région	- 25 374 122	- 2 891 232	839	28 264 515	-
Département	23 994 960	1 157 758	-	25 152 717	1 424 415
Reprises cumulées Département	- 9 790 282	- 1 268 490	-	11 058 772	-
Commune	32 777 711	2 907 183	-	35 684 893	1 199 717
Reprises cumulées Commune	- 8 487 248	- 1 707 859	-	10 195 107	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	38 553 753	1 631 096	- 64 832	36 857 825	2 469 774
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 19 395 537	- 1 591 425	34 929	20 952 033	-
Union Européenne	18 398 674	-	- 1 349	18 397 324	359 727
Reprises cumulées Union Européenne	- 14 962 381	- 237 121	795	15 198 707	-
Autres organismes	2 183 070	284 849	- 5 070	2 462 849	265 863
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 459 908	- 51 726	1 216	1 510 418	-
Autres subventions d'équipement	12 772 696	140 488	- 17 013	12 896 171	1 473 140
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 5 004 573	- 491 501	8 487	5 487 587	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	692 411 525	39 116 409	- 81 523 702	650 004 232	102 521 602

La comptabilisation de la dévolution du patrimoine dans les comptes d'AMU a eu un fort impact sur les financements « ETAT ».

A compter de la date de signature des actes notariés, l'établissement a intégré sur la base des évaluations DIE de nouveaux bâtiments à hauteur de **32, 73 M€**.

Dans le cadre du nouveau découpage parcellaire des terrains sur le site de Luminy, AMU a comptabilisé cette régularisation dans les comptes pour un montant de **- 80 M€**.

*Les subventions non fléchées représentent un montant total de **102, 52 M€** (contre 79,10 M€ en 2021). A noter **96, 52 M€** concernent le BAIM (Plan campus, PPP, CPER).

4.4) Trésorerie

Dotations non consommables

Les dotations non consommables concernent le Plan campus et Amidex, pour un montant respectif de 500 M€ et 750 M€, et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus et Amidex:

Plan campus : 500 M€ (intérêts reçus 2022 = 20 106 661,94 €)

Amidex : 750 M€ (intérêts reçus 2022 = 25 527 369,88 €)

Valeurs mobilières de placement

LEG CREMIEUX	190 197
Total	190 197

Trésorerie

La trésorerie représente au 31.12.2022 un total de **245,15 M€**.

Les fonds placés sur le Livret institutionnel triplex (ex livret U) à hauteur de **10M€** au Crédit Mutuel ont permis de valoriser des intérêts à hauteur de **6 K€**.

Niveaux respectifs de la trésorerie disponible en début et en fin de période pour l'exercice 2022 :

	31/12/2021	31/12/2022
CLASSE 5		
VMP		
Comptes à terme	6 955 640	
Legs Crémieux	190 197	190 197
BANQUE		
Compte courant Crédit Mutuel	5 025 068	10 072 819
Livret institutionnel triplex	10 023 450	12 000 000
Compte Trésor Public	202 758 303	222 967 013
Caisse	2 686	11 021
Encaissements/décaissements en cours	- 73 586	- 94 146
TOTAL	224 881 759	245 146 904

4.5) tableau de variation des capitaux propres

BILAN (€)	Biens mis à disposition (10411000-10491&10492) Subventions d'investissements (101/10413 & 10493 - 13)	Dotations initiales fondations (10312130) et reprises sur dotations consommables (10317900)	Réserves (10682000/10688000)	Report à nouveau (11000000-11900000)	Résultat (6/7)	Total des capitaux propres
31.12.2021	692 411 525	887 822	168 910 391	52 035	8 238 819	870 500 591
Augmentation brute	203 854 730					203 854 730
QP des subventions d'investissement	- 145 408 817					- 145 408 817
Diminution brute	- 210 645 263					- 210 645 263
Sorties QP	109 792 057					109 792 057
Dotations consommées - fondations		- 122 509				- 122 509
Régularisations classe 1				- 32 017		- 32 017
Affectation RT 2021			8 238 818		- 8 238 818	0
Résultat 2022					1 599 019	1 599 019
31.12.2022	650 004 232	765 313	177 149 209	20 018	1 599 019	829 537 792

4.6) Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Comptes	Situations et mouvements				Provisions au 31/12/2022
	Provisions au 31/12/2021	Dotations de l'exercice 2022	Reprises de l'exercice 2021		
			Utilisées	Non utilisées	
15110000 - Provisions pour litiges	520 755	822 556	436 114	84 641	822 556
15180000 - Provisions pour risques et charges	8 837 070	9 702 229	577 821	8 197 327	9 764 151
TOTAL	9 357 825	10 524 785	1 013 935	8 281 968	10 586 707

Détail mouvements figurant au bilan au 31.12.2022

Détail du compte 15110000 – provisions pour litiges

Libellé	31/12/2021	Reprises	Dotations	31/12/2022
Divers litiges	520 755	520 755	822 557	822 557
Ressources affectées	-	-	-	-
TOTAL	520 755	520 755	822 557	822 557

Détail du compte 15180000 – provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2021	Reprises	Dotations	31/12/2022
Heures complémentaires (4/12ème)	2 861 150	2 861 150	3 008 108	3 008 108
CET	2 959 835	2 959 835	3 331 673	3 331 673
CP titulaires	2 176 342	2 176 342	2 721 127	2 721 127
PROVISION AMU CAPITAL DECES	91 000	91 000	65 000	65 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	361 321	361 321	376 321	376 321
CONTRATS RECHERCHE	61 922			61 922
Convention formation	125 500	125 500		-
TOTAL	8 837 070	8 775 148	9 702 229	9 764 151

4.7/ Tableau de variation des emprunts et autres dettes financières

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 381 019 479	1 374 946 549	- 6 072 930			
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	43 744 336	41 282 766	- 2 461 570	2 168 679	8 776 092	30 337 995
Emprunts auprès des établissements de crédits	87 275 143	83 663 783	- 3 611 360	3 604 292	14 792 381	65 267 111
Dépôts et cautionnement reçus	152 804	147 219	- 5 585		147 219	
Total général Dettes	1 381 172 283	1 375 093 768	- 6 078 515	5 772 970	23 715 692	1 345 605 105

4.8/ Etat des échéances des créances

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	74 633	-	- 74 633	-		
Créances clients et comptes rattachés	11 853 447	12 947 548	1 094 101	12 947 548		
Clients douteux	1 006 187	4 085 842	3 079 654	4 085 842		
Clients: Factures à établir	4 777 207	8 243 540	3 466 333	8 243 540		
Créances clients	7 076 240	4 704 008	- 2 372 232	4 704 008		
Dépréciation	- 1 006 187	- 4 085 842	- 3 079 654	- 4 085 842		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	163 188 963	181 605 492	18 416 529	181 605 492		
Créance: TVA	4 791 095	3 038 257	- 1 752 839	3 038 257		
Créances: Subventions d'exploitation	92 657 813	112 595 016	19 937 203	112 595 016		
Créances: Subventions d'investissement	65 740 054	65 972 219	232 165	65 972 219		
Créances sur les autres débiteurs	730 243	790 266	60 023	790 266		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 058 837	1 050 193	- 8 644	1 050 193		
Total général Créances	176 906 122	196 393 499	19 487 377	196 393 499		

Commentaire :

L'augmentation significative des créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne provient notamment de la variation des produits à recevoir détaillés ci-après.

Détail des produits à recevoir et clients - Factures à établir (en €) :

Nature		2021	2022	Variation 2021 / 2022 en €
INVESTISSEMENT	AMIDEX	1 037 956	6 043 433	5 005 477
	DDPI - CPER	15 345 662	5 323 023	- 10 022 640
	DDPI - PLAN LANGUE	961 336	1 511 019	549 683
	DDPI - PLAN RELANCE	664 686	4 638 353	3 973 667
	DDPI - PLAN TIGRE	477 207	1 297 310	820 102
	HORS RECHERCHE	69 720	843 118	773 398
	PLAN CAMPUS (PPP inlus)	27 932 087	34 996 758	7 064 670
	RECHERCHE	18 795 951	11 060 142	- 7 735 809
TOTAL INVESTISSEMENT		65 284 606	65 713 154	428 548
FONCTIONNEMENT	AMIDEX	22 937 138	35 639 615	12 702 477
	AOT (location/redevance)	18 217	46 700	28 483
	AUTRES	309 681	369 036	59 355
	BREVETS	906 215	1 360 882	454 667
	CVEC		1 383 224	1 383 224
	DDPI - CPER	154 965	237 510	82 545
	DDPI - PLAN LANGUE	25 927	25 927	0
	DDPI - PLAN RELANCE	6 900	265 409	258 509
	FORCO /VAE	1 233 131	1 442 193	209 062
	HORS RECHERCHE	16 374 921	29 304 706	12 929 785
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	361 107	646 429	285 322
	PLAN CAMPUS	120 263	119 650	-613
	PPP	357 899	213 990	-143 910
	RECHERCHE	47 458 461	46 100 645	-1 357 816
	TROP PERCUS	377 733	270 746	-106 986
TOTAL FONCTIONNEMENT		90 642 557	117 426 661	26 784 104
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR ET FACTURES A ETABLIR		155 927 163	183 139 815	27 212 652
	TVA sur factures à établir	181 480	213 750	32 270
TOTAL		156 108 643	183 353 565	27 244 922

4.9) Etat des échéances des dettes d'exploitation

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 686 091	15 486 222	4 800 131	15 486 222		
Dettes fournisseurs	1 910 368	661 884	- 1 248 483	661 884		
Fournisseurs: Factures non parvenues	8 775 723	14 824 337	6 048 615	14 824 337		
Dettes fiscales et sociales	15 785 793	13 420 350	- 2 365 443	13 420 350		
CAP Personnel	15 604 312	14 195 676	- 1 408 636	14 195 676		
Personnel - autres		- 368 983	- 368 983	- 368 983		
Dettes: TVA	181 480	- 406 343	- 587 823	- 406 343		
Avances et acomptes recus	266 310 327	315 189 986	48 879 659	315 189 986		
Autres dettes non financières	3 715 907	3 624 667	- 91 241	3 624 667		
Autres dettes non financières	2 331 807	2 208 127	- 123 681	2 208 127		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	1 384 100	1 416 540	32 440	1 416 540		
Produits constatés d'avance	4 861 211	4 121 456	- 739 755	4 121 456		
Total général	301 359 329	351 842 680	33 441 902	351 842 680		

Commentaire :

L'augmentation significative provient notamment de l'augmentation des avances et acomptes pour 48 880 k€. Ces avances ont été obtenues dans le cadre des appels à projets France 2030.

4.10) Etat des produits constatés d'avance (en €)

Imputation	Libellé	31.12.2021	31.12.2022	Variation
48700000	PCA - Recherche	2 543 372	3 198 662	655 290
48700000	PCA - Subvention hors recherche	395 051	207 305	- 187 747
48700000	PCA - Formation Continue + PRF	1 446 306	515 237	- 931 069
48700000	PCA - Patrimoine	99 305	-	- 99 305
48700000	PCA - Autres	377 177	200 253	- 176 924
TOTAL Produits constatés d'avance		4 861 211	4 121 456	- 739 753

4.11) Détail compte de résultat : Charges

	2021	2022	Variation
Achats	35 026	34 639	- 387
Autres achats	82	437	354
Frais sur achats	34 944	34 202	- 741
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	44 783 828	44 654 593	- 129 234
Autres charges diverses	13 901 164	13 460 196	- 440 968
Autres charges spécifiques	19 476 051	19 578 142	102 092
Autres droits	34 399	33 021	- 1 377
Autres impôts et taxes	352 101	322 058	- 30 043
Contribution FIPHFP	960 240	786 509	- 173 731
Droits d'auteur	194 290	192 298	- 1 992
Impôt et taxes - Personnel	6 906 191	7 189 419	283 228
Pertes sur créances irrécouvrables	212 481	8 331	- 204 149
Redevances pour concessions	2 705 294	3 025 586	320 291
Taxes Foncières	41 618	59 033	17 415
Charges de personnel	532 091 627	552 954 697	20 863 070
Autres charges de personnel	1 527 229	2 801 786	1 274 557
Charges sociales	210 001 612	215 255 318	5 253 706
Salaires, traitements et rémunérations divers	320 562 785	334 897 592	14 334 807
Charges financières	2 147 023	2 117 735	- 29 288
Charges d'intérêt	2 138 967	2 095 835	- 43 132
Pertes de change	8 055	21 900	13 844
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	73 657 611	87 520 367	13 862 756
Achats de sous-traitance et services extérieurs	21 009 144	23 614 478	2 605 334
Achats et variations de stock	23 994 751	26 658 374	2 663 623
Autres services extérieurs	28 653 716	37 247 515	8 593 799
Dotations aux amt, dépréciations et aux provisions financières		2 627 151	2 627 151
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	63 528 507	68 792 130	5 263 623
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		2 535 818	2 535 818
Total général Charges	716 243 620	761 237 130	44 993 510

Le montant total des charges s'élève à 761,24 M€.

Ce chiffre est en hausse de 44,99 M€, par rapport à celui de 2021.

On y retrouve une forte augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice et les mesures salariales dans le cadre de la loi sur la programmation de la recherche. Les dépenses de fluides sont aussi en forte progression avec l'augmentation des prix de l'énergie.

4.12) Détail compte de résultat : Produits

	2021	2022	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	606 779 926	638 425 685	31 645 759
Subventions pour charges de service public	525 740 933	537 089 628	11 348 695
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	74 317 618	93 891 428	19 573 810
Dons et legs	74 714	224 251	149 537
Produits de la fiscalité affectée	6 646 661	7 220 378	573 717
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	64 392 345	71 774 221	7 381 876
Ventes de biens ou prestations de services	58 060 826	62 263 818	4 202 992
Produits de cessions d'éléments d'actif	450 061	523 871	73 811
Autres produits de gestion	5 881 459	8 986 531	3 105 073
Autres produits	52 976 223	49 355 631	- 3 620 592
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	12 663 734	10 302 090	- 2 361 644
Reprise du financement rattaché à un actif	40 312 489	39 053 541	- 1 258 949
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	272 678	11 731	- 260 947
Gains de change	387	17 549	17 162
Autres produits financiers	60 879	53 294	- 7 584
Total général	724 482 439	759 638 112	35 155 673

Le montant global des recettes s'élève donc à 759,64 M€.

Ce chiffre augmente de **4,85 %** par rapport à celui de 2021 (*augmentation de 4 % en 2021 par rapport à 2020*).

L'augmentation représente 35 155 K€, dont la variation s'explique notamment par :

- Une augmentation de la subvention pour charges de service public pour 11 349 K€ ;
- Une augmentation des subventions de fonctionnement, notamment sur l'ANR et l'europe.
- Une augmentation des ventes de biens ou prestations de services pour 4 203 K€ , notamment une progression de l'apprentissage.
- Une diminution des reprises du financement rattaché à des actifs pour 1 259 K€

4.13) Engagements hors bilan

4.13.1) Partenariats Publics Privés (PPP)

Au 31 décembre 2022, AMU est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2022, soit 11.28 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R2	$R2'_k = R2^o_k \times \left(0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_o} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_o} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_o} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_o} \right)$	$R2 = R2_o \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_o} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_o} \right]$	$R2_n = R2_o \times \left[20\% + 80\% \times \frac{BT50_n}{BT50_o} \right]$
	<p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2'_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $R2^o_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_o$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $EBIQ00_o$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev - TS_o$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev - TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev - TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev - TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_o$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ R2 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R2_o$ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 ▪ $ICHT-IME_o$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 ▪ $BT50_o$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 ▪ $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $BT50$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ $R2_o$ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R2_n$ = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $BT50_o$ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ $BT50_n$ = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R3	$R3_k^r = R3_k^o \times \left[0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - $R3_k^r$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R3^o$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD-2}{FSD-2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - R3 est le loyer de la période considérée en euros courants - $R3_0$ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 - $ICHT-IME_0$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 - $BT01_0$ correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 - $FSD2_0$ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 - $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - $BT01$ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. - $FSD2$ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R3_n = R3_0 * \left[20\% + 64\% * \frac{ICHT-IME_n}{ICHT-IME_0} + 16\% * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R3_0$ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R3_n$ = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $ICHT-IME_0$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; ✓ $ICHT-IME_n$ = valeur du dernier indice $ICHT-IME$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche. ✓ $FSD2_0$ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; ✓ $FSD2_n$ = valeur du dernier indice $FSD2$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R4	$R4_k^r = R4_k^o \times \left[0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - $R4_k^r$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R4_k^o$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - ICC_0 publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ; - ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $4018E_0$ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ; - $4018E_k$ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - R4 est le loyer de la période considérée en euros courants - $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013 - RI_0 est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753 - $SYNTEC_0$ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8 - IPC_0 est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6 - RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - $SYNTEC$ est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix - IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R4_n = R4_0 * \left[20\% + 80\% * \frac{ICHT-N_n}{ICHT-N_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R4_0$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ; ✓ $ICHT-N_0$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ; ✓ $ICHT-N_n$ = valeur du dernier indice $ICHT-N$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2022									
Contrat PPP OCEANOMED 2		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2022
		Classe 2	Classe 6				Classe 1	classe 7	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus	Dotation campus	
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869	4 869					4 869		
Loyer financier, dont :									
<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	3 085					3 085		3 085	1 625
<i>Capital (investissement)</i>	6 563	6 563					6 563		4 450
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 425		2 425					2 425	2 067
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 183			3 183				3 183	2 377
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	1 152				1 152			1 152	858
Total	21 277	11 432	2 425	3 183	1 152	3 085	11 432	9 845	11 378
Total des Emplois et des ressources						21 277		21 277	

- **Aix Quartier des Facultés (TTC) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2022											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources			Sommes dues au 31/12/2022	
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7		Impact résultat
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus		ressources propres
							Financements long terme	Autres financements			
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650	15 650					15 650				
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089	17 089					17 089			-	
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089				
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089	- 1 089					- 1 089			- 1 089	
Fiche modificative	3 585	3 585					3 585			-	
Loyer financier, dont :	112 724									-	
Intérêts	21 547				21 547			21 547		13 118	
Capital	91 177	91 177				91 177				61 895	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665		37 665					37 665		30 872	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613			33 613				33 613		27 001	
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	10 346				10 346			10 346		8 881	
Total	230 672	127 501	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 324	103 171	-	
Total des Emplois et des ressources		127 501				103 171		127 501	103 171		

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy											
Sur la base des données disponibles au 31.12.2022											
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2022
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
						Financements long terme	Autres financements				
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810			-	
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-			-	
Loyer financier, dont :											
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 711				19 711			19 711		16 723	
Capital (investissement)	57 837	57 837				57 837				53 755	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 720		13 720					13 720		12 946	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 799			9 799						9 799	
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	7 198				7 198			7 198		6 552	
Total	135 076	84 647	13 720	9 799	7 198	19 711	57 837	26 810	40 629	9 799	
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2022		84 647			50 429		84 647	40 883	9 799		

4.13.2) Contrat de Plan Etat Région (CPER)

- Le précédent CPER (2007-2013) voit ses derniers projets aboutir.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1,17 M€** sur les **110,75 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,13 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT	5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone	9 000 000	8 161 777	8 161 377	8 161 777	8 161 377
Cafeteria Montperrin	235 000				
Total Cafeteria Montperrin	235 000	229 777	229 777	229 777	229 777
CERIMED	11 600 000				
Total CERIMED	11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Développement des Formations et de la Recherche	144 568 13 030 453				
Total Développement Formations et Recherche	13 175 021	13 175 021	13 137 003	13 175 021	13 137 003
Extension Schuman	17 201 429				
Total Extension Schuman	17 201 429	16 728 473	16 727 260	16 728 473	16 727 260
MEGA	8 600 000				
Total MEGA	8 600 000	8 224 737	8 224 474	8 190 626	8 190 363
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	15 006 498				
Total Océanomed/ Endoume	15 006 498	14 738 692	14 757 793	14 729 510	14 749 547

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	3 800 000				
Total Plaine Sportive	3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 959 325	3 957 383
Pôle Arts	6 700 000				
Total Pôle Arts	6 700 000	6 919 877	6 904 425	6 914 620	6 891 176
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta	1 200 000	1 515 860	1 438 150	1 515 860	1 437 394
NEUROSCIENCES	11 291 475				
Total Neurosciences	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475
Siège AMU	5 868 271				
Total Siège AMU	5 868 271	5 868 271	5 868 123	5 868 271	5 868 123
Sport Saint-Jérôme	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme	1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 457 659	1 456 829
TOTAL ANCIEN CPER	110 746 058	109 575 272	109 442 290	109 526 722	109 385 927

- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53,54 M€**.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **7,30 M€** sur les **53,54 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **7,40 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER

Opération de Travaux (CPER 2015-2020)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)	7 350 000	6 099 630	4 634 337	5 430 047	1 947 728
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AN	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme	9 535 000	9 668 787	9 594 611	9 668 787	9 594 611
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	14 150 000				
Total pôle Neurosciences	14 150 000	16 384 674	16 166 025	16 112 484	15 373 143
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord	2 000 000	1 234 002	1 177 983	1 129 581	1 058 648
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles	7 700 000	6 760 889	2 079 594	5 429 713	621 151
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard	4 100 000	4 851 609	4 682 454	4 659 752	4 377 662
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire	7 500 000	773 330	134 581	84 443	73 509
Mise à Niveau des Espaces du CMI	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI	1 000 000	254 124	198 556	93 905	4 474
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	200 000				
Total Signalétique	200 000	203 865	156 135	203 865	156 135
TOTAL NOUVEAU CPER	53 535 000	46 230 909	38 824 277	42 812 578	33 207 060

4.13.3) Plan de Relance & Contrat d'avenir

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **56,98 M€**.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **5,89 M€** sur les **56,98 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **37,85 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan de relance

Opérations PLAN DE RELANCE	Montant PLAN DE RELANCE voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles	10 100 000	8 901 888	3 653 657	8 152 800	48 076
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie	500 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie	500 000	500 000	333 857	500 000	1 892
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone	27 740 000	25 036 237	4 878 831	891 319	440 329
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord	18 636 350				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord	18 636 350	16 644 097	4 362 132	15 657 874	181 426
TOTAL PLAN DE RELANCE	56 976 350	51 082 222	13 228 476	25 201 993	671 723

Le contrat d'avenir a été voté pour un montant total de **39, 50M€**.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **39,40 M€** sur les **39,50 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,09 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le contrat d'avenir

Opération de Travaux (Contrat d'avenir 2021-2027)	Montant Contrat d'avenir voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme	39 500 000				
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme	39 500 000	94 105	-		
TOTAL CONTRAT D'AVENIR	39 500 000	94 105	-	-	-

4.14) Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus	Quote part du capital détenu en %		Résultat 2022	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2022	
	BRUT	NET					
PROTISVALOR	6 529 983	3 902 832	99,73	- 299 470	3 913 590		11 026 043
PACAVALO	39 990	-	44,43	NC	90 000	NC	
SATT	236 000	-	23,60	149 170	1 000 000	1	3 075 612
TOTAL	275 990	-		149 170	1 090 000	1	3 075 612

4.15) Effectifs

Ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée.

tit / ant	A / B / C	2021		2022		EVOLUTION 2022-2021			
		ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT	MS		
BIATSS		3 245	164 101 701	3 304	174 304 302	58	1,80%	10 202 600	6,22%
CONTRACTUEL	A	501	22 660 743	588	27 753 373	87	17,4%	5 092 630	22,5%
	B	237	7 559 676	256	8 657 661	19	8,2%	1 097 985	14,5%
	C	414	12 067 832	439	13 821 440	25	6,1%	1 753 608	14,5%
	<i>Sous-total</i>	<i>1 151</i>	<i>42 288 251</i>	<i>1 283</i>	<i>50 232 473</i>	<i>132</i>	<i>11,5%</i>	<i>7 944 222</i>	<i>18,8%</i>
TITULAIRE	A	644	50 243 875	631	51 606 070	- 13	-2,1%	1 362 195	2,7%
	B	549	29 825 014	546	30 874 143	- 3	-0,5%	1 049 129	3,5%
	C	901	41 744 561	844	41 591 615	- 57	-6,4%	- 152 946	-0,4%
	<i>Sous-total</i>	<i>2 094</i>	<i>121 813 450</i>	<i>2 021</i>	<i>124 071 829</i>	<i>- 74</i>	<i>-3,5%</i>	<i>2 258 378</i>	<i>1,9%</i>
ENSEIGNANT		4 420	358 520 943	4 456	372 301 494	36	0,81%	13 780 551	3,8%
CONTRACTUEL	Contractuel Enseignant et recherche	98	5 719 474	109	6 739 717	11	11,4%	1 020 242	17,8%
	ATER/LECT	257	10 610 876	275	11 626 637	18	6,8%	1 015 761	9,6%
	HU	213	5 212 147	208	5 257 117	- 4	-1,9%	44 970	0,9%
	MCF Associé	43	2 531 962	43	2 797 870	0	1,1%	265 908	10,5%
	DOCT / POST DOCT	967	34 339 547	1 010	37 310 874	43	4,5%	2 971 328	8,7%
	PR Associé	21	1 638 512	24	1 874 123	3	12,4%	235 612	14,4%
	<i>Sous-total</i>	<i>1 599</i>	<i>60 052 517</i>	<i>1 669</i>	<i>65 606 338</i>	<i>71</i>	<i>4,4%</i>	<i>5 553 820</i>	<i>9,2%</i>
TITULAIRE	2nd degré et 1er degré + IA-PR	369	34 619 158	360	34 903 843	- 10	-2,6%	284 685	0,8%
	MCF	1 533	143 475 988	1 507	147 453 774	- 25	-1,6%	3 977 786	2,8%
	PR	920	120 373 281	919	124 337 540	- 0	0,0%	3 964 259	3,3%
	<i>Sous-total</i>	<i>2 822</i>	<i>298 468 426</i>	<i>2 787</i>	<i>306 695 156</i>	<i>- 35</i>	<i>-1,2%</i>	<i>8 226 730</i>	<i>2,8%</i>
AUTRES CATEGORIES		-	13 709 228	-	14 076 942	-		367 714	2,7%
VACATAIRE et CONTRATS ETUDIANTS						-			2,7%
	<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>13 709 228</i>	<i>-</i>	<i>14 076 942</i>	<i>-</i>		<i>367 714</i>	<i>2,7%</i>
AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)			1 002 086		829 749	-		- 172 336	-17,2%
Variation de charges à payer			1 711 965		- 1 392 739	-		- 3 104 704	-181,4%
TOTAL		7 665	539 045 923	7 760	560 119 748	94	1,2%	21 073 825	3,9%

Données issues des fichiers KX et extraction SIFAC

4.16) Evènements postérieurs à la clôture

Néant

FONDATION A*MIDEX

Rapport des Commissaires aux comptes
Annexes comptes annuels 2022

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) »

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

 Stéphane MARFISI



Stéphane Marfisi
Associé

Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2022

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3.5				
Immobilisations incorporelles		580 345	423 554	156 790	145 881
Immobilisations corporelles		29 033 126	17 741 447	11 291 678	7 315 899
Terrain				-	-
Constructions				-	-
Installations techniques, matériels et outillage		23 738 725	14 252 355	9 486 370	6 164 788
Collections				-	-
Biens historiques et culturels				-	-
Autres immobilisations corporelles		5 020 315	3 489 093	1 531 222	1 125 932
Immobilisations corporelles en cours				-	-
Avances et acomptes sur commandes		274 086		274 086	25 178
Immobilisations financières		750 179 809		750 179 809	750 185 394
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		779 793 280	18 165 002	761 628 278	757 647 174
ACTIF CIRCULANT					
Stocks			-	-	708
Créances		41 823 329	-	41 823 329	24 591 808
Créances sur des entités publiques		41 770 247	-	41 770 247	24 375 716
Créances clients et comptes rattachés		13 176		13 176	101 941
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)			-	-	-
Créances sur les autres débiteurs		39 906		39 906	114 150
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)		32 044	-	32 044	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		41 855 374	-	41 855 374	24 592 516
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		60 047 774	-	60 047 774	49 596 645
Autres		-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		60 047 774	-	60 047 774	49 596 645
TOTAL GENERAL		881 696 427	18 165 002	863 531 426	831 836 335

BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	3.1 / 3.2		
Financements reçus		14 471 801	8 292 129
Financement de l'actif par l'Etat	3.2	10 468 908	7 251 685
Financement de l'actif par des tiers		706 763	157 622
Fonds propres des fondations	3.1	3 296 131	882 822
Réserves		1 718 443	1 343 927
Report à nouveau	-	1 726	38
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		26 708	374 516
TOTAL FONDS PROPRES		16 215 225	10 010 534
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES	3.3		
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 147 219	750 152 804
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		750 147 219	750 152 804
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		750 147 219	750 152 804
DETTES NON FINANCIERES	3.4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 989 694	353 262
Dettes fiscales et sociales	-	14 459	-
Avances et acomptes reçus		95 019 860	70 977 619
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		1 628	199 505
Produits constatés d'avance		172 258	142 612
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		97 168 981	71 672 997
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		863 531 426	831 836 335

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4.1		
Achats		7 626	11 303
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		7 730 154	5 624 484
Charges de personnel		16 949 806	14 600 507
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		12 364 422	10 558 142
<i>Charges sociales</i>		4 529 804	4 012 965
<i>Intéressement et participation</i>			-
<i>Autres charges de personnel</i>		55 581	29 399
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		4 508 385	2 214 806
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		2 713 078	2 395 467
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		31 909 049	24 846 565
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre		-	-
<i>Transfert aux ménages</i>		-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>		-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>		-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		2 535 818	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		34 444 867	24 846 565
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		2 651	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		2 651	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		26 708	374 516
TOTAL CHARGES	4.1	34 474 226	25 221 081

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4.2		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		28 892 341	22 359 385
<i>Subventions pour charges de service public</i>			-
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		28 878 943	22 344 251
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>			-
<i>Dons et legs</i>		13 398	15 134
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>			-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		2 751 019	284 114
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		89 490	55 809
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>			-
<i>Autres produits de gestion</i>		2 661 529	228 305
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-
Autres produits		2 807 741	2 525 864
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		36	-
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		2 807 705	2 525 864
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)			-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		34 451 101	25 169 363
PRODUITS FINANCIERS	4.2		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie			-
Gains de change			-
Autres produits financiers		23 125	51 718
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières			-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		23 125	51 718
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			
TOTAL PRODUITS	4.2	34 474 226	25 221 081

ANNEXE 2022

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2022

- 1.1) *Introduction*
- 1.2) *Les faits caractéristiques de l'exercice 2022*
- 1.3) *Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation*

2/ Règles et méthodes comptables

- 2.1) *Règles générales*
- 2.2) *Référentiel comptable*
- 2.3) *Méthodes comptables*
 - 2.3.1) *Les immobilisations*
 - 2.3.2) *Créances et dettes*
 - 2.3.3) *Les dotations consommables*

3/ Les notes sur le bilan

- 3.1) *Apport en capital*
- 3.2) *Subvention d'équipement*
- 3.3) *Etat des dettes financières et autres emprunts*
- 3.4) *Etat des dettes circulantes*
- 3.5) *Immobilisations*
 - 3.5.1) *- Valeurs acquisitions*
 - 3.5.2) *- Amortissement*
- 3.6) *Etat des créances*
- 3.7) *Placement*

4/ Les notes sur le compte de résultat

- 4.1) *Détail compte de résultat : Charges*
- 4.2) *Détail compte de résultat : Produits*

I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La Fondation Universitaire A*MIDEX (Aix-Marseille Idex) a été créée le 29 mai 2012 (par délibération du conseil d'administration d'Aix Marseille Université) par AMU et ses 7 partenaires CNRS, Inserm, CEA, IRD, Sciences Po Aix, Centrale Marseille et AP-HM, pour mettre en œuvre le projet d'Initiative d'Excellence A*MIDEX labellisé en février 2012 et pérennisé en avril 2016 suite à la réussite de son évaluation à l'issue d'une période probatoire de 4 ans.

La Fondation A*MIDEX dispose d'un financement annuel de près de 26 M€, soit le produit des intérêts d'une dotation de 750 M€ placée à un taux annuel de 3,413%. Avec la signature de la convention de dévolution en décembre 2016, les intérêts de cette dotation sont désormais définitivement acquis à AMU afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie avec ses partenaires du site.

En complément de cette dotation A*MIDEX gère des appels à projets nationaux du PIA et de France 2030 (DREAM U, PANORAMA, CISAM +, TIGER, AMPIRIC, IDEAL, EQUIPEX +...).

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **13 Mars 2023**.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2022

L'année 2022 est marquée par une forte croissance de l'activité avec une forte hausse des autorisations d'engagement. 3 nouveaux instituts d'établissement ont été créés, ainsi qu'un comité de suivi France 2030 pour accompagner la structuration de la stratégie scientifique du site d'Aix Marseille avec l'objectif d'améliorer la capacité à initier et piloter des programmes nationaux ambitieux, acculturer les enseignants chercheurs du site, faciliter le montage de projets lors de la publication des appels.

1.3. Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation

Néant

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'Université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable).

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Méthode comptable

2.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3. Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée (4)	Situation nette passif (5) = (1)+(4)
	Part non consommable (1)	Part consommable (2)	Total (3)		
Université d'Aix-Marseille (AMU)	170 000	170 000	340 000	-	170 000
BPPC	-	150 000	150 000	110 000	110 000
CDC	97 500	97 500	195 000	29 160	126 660
CEPAC	-	382 760	382 760	40 115	40 115
STS	-	750 000	750 000	258 538	258 538
Innate Pharma	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Université d'Aix-Marseille (AMU)	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
CNRS	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
INSERM	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Institut d'Etudes Politiques	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
Ecole Centrale de Marseille	2 500	2 500	5 000	2 500	5 000
TOTAL	280 000	1 592 760	1 872 760	480 313	760 313

L'ensemble des dotations ont été libérées par l'ensemble des fondateurs.

Les dotations listées sont issues des dotations initiales des fondations Amidex et AMU.

3.2. Subvention d'équipement

Comme évoqué ci-avant, des produits à recevoir sont comptabilisés à hauteur des dépenses. Les acomptes ANR et les dons sont rattachés par Labex ou projets. Les subventions sont ainsi rattachées aux dépenses d'investissement selon la méthode à l'avancement aux coûts encourus.

La contrepartie des immobilisations vient abonder la subvention d'équipement.

Les Reprises de subventions d'équipement se font au rythme des amortissements constatés sur les immobilisations.

Financements externes - 1020 -	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	31.12.2022	31.12.2022 dont non fléchées *
ETAT	7 251 685	3 223 587	- 6 364	10 468 908	-
Financement des actifs mis à disposition	-			-	
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	-			-	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	-	-	-	-	1 274 222
Ministère Education Nationale	22 400 413	5 836 349	- 35 356	28 201 406	1 274 222
Reprises cumulées Etat	- 15 148 728	- 2 612 762	28 992	- 17 732 498	
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	7 251 685	3 223 587	- 6 364	10 468 908	1 274 222
HORS ETAT	157 622	549 141	-	706 763	35 213
Région	67 320	79 925		147 245	
Reprises cumulées Région	- 17 737	- 23 631		- 41 368	
Département	11 207	38 793		50 000	
Reprises cumulées Département	- 239	- 7 956		- 8 195	
Commune	15 689	54 311		70 000	
Reprises cumulées Commune	- 700	- 8 582		- 9 282	
Subv. Équipt autres coll. Publiques	281 080	424 556		705 636	3 213
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 243 306	- 30 868		- 274 173	
Union Européenne	-			-	
Reprises cumulées Union Européenne	-			-	
Autres organismes	1 272			1 272	
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 272			- 1 272	
Autres subventions d'équipement	47 040	32 000		79 040	32 000
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 2 732	- 9 408		- 12 140	
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	7 409 307	3 772 728	- 6 364	11 175 671	1 309 435

3.3. Etat des dettes financières et autres emprunts

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	750 152 804	750 147 219	- 5 585			
Dotation non consommable	750 000 000	750 000 000	-			750 000 000
Dépôts et cautionnement reçus	152 804	147 219	- 5 585		147 219	
Total général Dettes	750 152 804	750 147 219	- 5 585	-	147 219	750 000 000

3.4. Etat des dettes circulantes

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 262	1 989 694	1 636 433	1 989 694		
Dettes fournisseurs	- 35 631	750	34 881	750		
Fournisseurs: Factures non parvenues	388 893	1 990 444	1 601 551	1 990 444		
Dettes fiscales et sociales	-	14 459	- 14 459	14 459		
Personnel - autres		- 14 459	- 14 459	14 459		
Avances et acomptes recus	70 977 619	95 019 860	24 042 241	95 019 860		
Autres dettes non financières	199 505	1 628	- 197 877	1 628		
Produits constatés d'avance	142 612	172 258	29 646	172 258		
Total général	71 672 997	97 168 981	25 495 984	97 168 981		

3.5. Immobilisations

3.5.1 - Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/22	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	497 218	21 696	102 690	1 079	3 213	580 346
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	375 054	21 696	94 302	1 079	-	446 581
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	122 164	-	8 388	-	3 213	133 765
Immobilisations corporelles	22 418 865	16 734	5 118 203	26 477	1 265 183	28 759 039
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	- 0	-	-	-	-	0
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	4 039	-	-	-	-	4 039
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	95 489	-	-	-	-	95 489
Installations, matériels, outillages	18 120 886	13 362	4 272 909	2 380	1 265 183	23 643 235
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	4 198 451	3 372	845 294	24 097	-	5 016 276
Immobilisations en cours	25 178	-	248 908	-	-	274 086
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avance (23810000)</i>	25 178	-	248 908	-	-	274 086
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	750 185 394	-	5 585	-	-	750 179 809
TOTAL GÉNÉRAL	773 126 655	38 430	5 464 216	27 556	1 268 395	779 793 280

3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	351 336	73 297	- 1 079	423 554
Frais développement	-	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	291 083	53 073	- 1 079	343 077
Autres concessions, brevets	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	60 253	20 225	-	80 478
Immobilisations corporelles	15 128 144	2 639 780	- 26 477	17 741 447
Terrains et aménagements	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	12 051 587	2 203 147	- 2 380	14 252 355
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 076 557	436 633	- 24 097	3 489 093
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL des amortissements	15 479 480	2 713 078	- 27 556	18 165 002

3.6. Etat des créances

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	101 941	13 176	- 88 765	13 176		
Clients douteux	36	-	- 36	-		
Créances clients	101 941	13 176	- 88 765	13 176		
Dépréciation	- 36	-	36	-		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	24 375 716	41 770 247	17 394 530	41 770 247		
Créance: TVA	143 500	-	- 143 500	-		
Créances: Subventions d'exploitation	23 194 260	35 726 814	12 532 554	35 726 814		
Créances: Subventions d'investissement	1 037 956	6 043 433	5 005 477	6 043 433		
Créances sur les autres débiteurs	114 150	39 906	- 74 244	39 906		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	-	32 044	32 044	32 044		
Total général Créances	24 591 808	41 855 374	17 263 566	41 855 374		

3.7. Placement

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Créances à plus de 5 ans
Livret Institutionnel Triplex	12 000 000		

La Fondation universitaire AMIDEX place les fonds en provenance de l'ANR conformément à l'article 47 du décret n°2021-29 du 14 janvier 2021 qui précise que les fonds des organismes publics provenant de dons, legs et de libéralités ne sont pas concernés par le respect de cette obligation de dépôt de fonds au Trésor figurant à cet article.

Les intérêts courus de l'exercice 2022 représentent 6 183 €.

IV- Les notes sur le compte de résultat

L'année 2022 présente un excédent de : **26 708 €**

4.1. Détail compte de résultat : Charges

	2021	2022	Variation
Achats	11 303	7 626	- 3 676
Autres achats		437	437
Frais sur achats	11 303	7 189	- 4 113
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	5 624 484	7 730 154	2 105 670
Achats de sous-traitance et services extérieurs	1 826 986	2 483 388	656 401
Achats et variations de stock	1 409 247	1 286 433	- 122 814
Autres services extérieurs	2 388 250	3 960 333	1 572 083
Charges de personnel	14 600 507	16 949 806	2 349 300
Salaires, traitements et rémunérations divers	10 558 142	12 364 422	1 806 280
Charges sociales	4 012 965	4 529 804	516 839
Autres charges de personnel	29 399	55 581	26 182
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 214 806	4 508 385	2 293 579
Autres charges diverses	274 023	32 732	- 241 291
Autres charges spécifiques	1 607 346	4 069 879	2 462 533
Autres droits		50	50
Autres impôts et taxes	502	3 552	3 050
Droits d'auteur	400	639	239
Impôt et taxes - Personnel	255 776	289 763	33 987
Pertes sur créances irrécouvrables	990		- 990
Redevances pour concessions	75 769	111 770	36 001
Charges financières	-	2 651	2 651
Pertes de change		2 651	2 651
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	2 395 467	2 713 078	317 611
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		2 535 818	2 535 818
Total général Charges	24 846 565	34 447 518	9 600 953

4.2. Détail compte de résultat : Produits

	2021	2022	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	22 359 385	28 892 341	6 532 956
Subventions pour charges de service public	390 000	-	390 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	21 954 251	28 878 943	6 924 693
Dons et legs	15 134	13 398	- 1 737
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	284 114	2 751 019	2 466 905
Ventes de biens ou prestations de services	55 809	89 490	33 681
Autres produits de gestion	228 305	2 661 529	2 433 224
Autres produits	2 525 864	2 807 741	281 877
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		36	36
Reprise du financement rattaché à un actif	2 525 864	2 807 705	281 842
Autres produits financiers	51 718	23 125	- 28 593
Total général	25 221 081	34 474 226	9 253 145

FONDATION IMÉRA

**Rapport des Commissaires aux comptes
Annexes comptes annuels 2022**

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées »

Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle et par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que la fondation cesse son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'agence comptable de l'Université Aix-Marseille et arrêtés par le conseil de gestion de la fondation.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

 Stéphane MARFISI



Stéphane Marfisi
Associé

Vincent Thyssen
Associé

ETATS FINANCIERS 2022

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

FONDATION « INSTITUT MEDITERRANEEN DE RECHERCHES AVANCEES »

BILAN: ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2022			Exercice 2021
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	3.5				
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		102 309	90 625	11 684	19 223
Terrain				-	-
Constructions				-	-
Installations techniques, matériels et outillage				-	-
Collections				-	-
Biens historiques et culturels				-	-
Autres immobilisations corporelles		102 309	90 625	11 684	19 223
Immobilisations corporelles en cours				-	-
Avances et acomptes sur commandes				-	-
Immobilisations financières		-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		102 309	90 625	11 684	19 223
ACTIF CIRCULANT	3.6				
Stocks		-	-	-	-
Créances		443 942	-	443 942	290 411
Créances sur des entités publiques		443 942	-	443 942	290 411
Créances clients et comptes rattachés				-	-
Avances et acomptes versés sur commandes				-	-
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention)				-	-
Créances sur les autres débiteurs				-	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)				-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		443 942	-	443 942	290 411
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		849 486	-	849 486	606 499
Autres		-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE		849 486	-	849 486	606 499
TOTAL GENERAL		1 395 738	90 625	1 305 113	916 132

BILAN: PASSIF

PASSIF	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	3.1 / 3.3		
Financements reçus		5 000	5 000
Financement de l'actif par l'Etat		-	-
Financement de l'actif par des tiers	3.3	-	-
Fonds propres des fondations	3.1	5 000	5 000
Réserves		555 967	618 877
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		121 412	- 62 910
TOTAL FONDS PROPRES		682 379	560 967
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES			
Provisions pour risques		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		-	-
Dettes financières et autres emprunts		-	-
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES FINANCIERES		-	-
DETTES NON FINANCIERES	3.4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 475	1 897
Dettes fiscales et sociales		-	36
Avances et acomptes recus		616 212	349 851
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		-	-
Autres dettes non financières		88	457
Produits constatés d'avance		2 959	2 959
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		622 734	355 201
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive		-	-
TOTAL TRESORERIE		-	-
TOTAL GENERAL		1 305 113	916 168

COMPTE DE RESULTAT: CHARGES

CHARGES	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4.1		
Achats			265
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks		79 448	52 553
Charges de personnel		166 392	98 886
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>120 723</i>	<i>71 754</i>
<i>Charges sociales</i>		<i>45 390</i>	<i>27 133</i>
<i>Intéressement et participation</i>			-
<i>Autres charges de personnel</i>		<i>280</i>	-
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		213 937	178 143
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		7 538	11 730
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		467 316	341 577
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		467 316	341 577
CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Pertes de change		-	-
Autres charges financières		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES		-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		121 412	
TOTAL CHARGES	4.1	588 728	341 577

COMPTE DE RESULTAT: PRODUITS

PRODUITS	Note	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4.2		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		588 728	271 323
<i>Subventions pour charges de service public</i>		164 150	64 150
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques</i>		424 578	207 173
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat ou des autres entités publiques</i>		-	-
<i>Dons et legs</i>		-	-
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>		-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		-	7 187
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>		-	2 210
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		-	-
<i>Autres produits de gestion</i>		-	4 977
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>		-	-
Autres produits		-	158
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>		-	-
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>		-	158
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		588 728	278 667
PRODUITS FINANCIERS			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	-
Gains de change		-	-
Autres produits financiers		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			62 910
TOTAL PRODUITS	4.2	588 728	341 577

ANNEXE 2022

TABLE DES MATIERES

1/ Les faits caractéristiques de l'exercice 2022

1.1) Introduction	P 8
1.2) Les faits caractéristiques de l'exercice 2022	P 9

2/ Règles et méthodes comptables

2.1) Règles générales	P 9
2.2) Référentiel comptable	P 9
2.3) Méthodes comptables	P 10
2.3.1) Les immobilisations	P 10
2.3.2) Créances et dettes	P 10
2.3.3) Les dotations consommables	P 10

3/ Les notes sur le bilan

3.1) Apport en capital	P 11
3.2) Réserves et Report à nouveau	P 11
3.3) Subvention d'équipement	P 12
3.4) Etat des dettes	P 13
3.5) Immobilisations	P 14
3.5.1) Valeurs acquisitions	P 14
3.5.2) Amortissement	P 15
3.6) Etat des créances	P 16

4/ Les notes sur le compte de résultat

4.1) Détail compte de résultat : Charges	P 16
4.2) Détail compte de résultat : Produits	P 17

I- Les faits caractéristiques

1.1. Introduction

La fondation Universitaire Institut Méditerranéen de Recherche Avancées (IMéRA) a été créée par délibération du conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 23/10/2012.

L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (ci-dessous, IMéRA) a été sélectionné comme l'un des quatre Instituts d'Etudes Avancées (IEA) du Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA). Le RFIEA a été sélectionné par le Gouvernement comme l'un des treize projets de RTRA (Réseaux Thématiques de Recherches Avancées) et créé sous forme de fondation de coopération scientifique.

Le réseau des quatre IEA en SHS, le RFIEA a obtenu en 2012 un Labex (RFIEA+).

L'IMéRA accueille des chercheurs en résidence. Sa spécificité par rapport aux autres IEA de ce réseau est double :

- il s'intéresse à des chercheurs qui peuvent relier SHS et Sciences (ainsi que Arts et Sciences),
- il incite ses résidents à développer des interactions avec les équipes et laboratoires de l'Université d'Aix-Marseille.

Son but est que ces contacts et interactions interdisciplinaires soient pour ses résidents des générateurs de nouvelles voies de recherches, et que ses résidents puissent faire bénéficier la communauté des chercheurs des stratégies d'innovation qu'ils ont pu développer à l'interface de différentes disciplines.

L'IMéRA met en œuvre une politique scientifique et de fonctionnement en accord avec la Charte des Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA, approuvée par le Conseil d'Administration « réseau français des instituts d'études avancées » du 5 mars 2012.

Cette Fondation, qui prend le nom de « Institut Méditerranéen de Recherches Avancées » (IMéRA), a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches pluri-, inter- et transdisciplinaires de recherche de rang mondial, et de préparation des jeunes chercheurs à ces démarches, sur le territoire de l'Université d'Aix-Marseille.

La mission de la Fondation est de gérer les fonds alloués au titre du programme scientifique de l'IMéRA afin :

- de financer des résidences de scientifiques de toutes disciplines et d'artistes et accompagner ces résidences avec une programmation génératrice de création de projets de recherche émergents, interdisciplinaires et innovants de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence évolutif, tel que défini dans le projet susvisé ;
- d'attirer des chercheurs de haut niveau et de contribuer à l'émergence d'équipes de rang mondial à l'Université d'Aix-Marseille ;
- de participer en accord avec les formations à des incitations des étudiants et doctorants de haut niveau à prendre connaissance de ces ouvertures interdisciplinaires ;
- d'accroître les partenariats des chercheurs avec le monde social, économique et culturel ;
- de développer l'attractivité de l'Université d'Aix-Marseille à l'international ainsi que son identité euro-méditerranéenne ;
- d'expérimenter les interactions interdisciplinaires pour identifier les processus transdisciplinaires les plus féconds.

Les comptes de la Fondation ont été arrêtés par le Conseil de gestion du **15 Mars 2023**.

1.2. Les faits caractéristiques de l'exercice 2022

Néant

II- Règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

La fondation est abritée par l'université. Elle n'a pas la personnalité morale mais dispose d'une autonomie financière.

Le conseil de gestion est l'organe délibérant de la fondation et le Président en est l'ordonnateur secondaire.

L'EPRD (Budget) et le compte financier de la fondation doivent être adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable), à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes de la fondation, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux fondations.

2.3. Méthodes comptables

2.3.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par la fondation.

2.3.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'un titre de recettes.

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

2.3.3 Les dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue par les statuts, conformément aux engagements pris par les fondateurs.

L'article 18 des statuts de la Fondation Universitaire stipule (i) que la fraction consommable de la dotation ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total (ii) que les personnes publiques ne peuvent apporter plus de 50% de la dotation initiale (iii) que la fraction consommable de la dotation apportée par des personnes publiques ne peut excéder 50%.

III- Les notes sur le bilan

3.1. Apport en capital

Fondateur	Dotation statutaire			Part non consommée
	Part non consommable	Part consommable	Total	
Université d'Aix-Marseille (AMU)	250	250	500	
CNRS	250	250	500	
EHESS	250	250	500	
INSERM	250	250	500	
NCC Partners	0	3 000	3 000	
TOTAL	1 000	4 000	5 000	-

Les apports ont été libérés en totalité.

3.2. Réserves et Report à nouveau

	2021	Décision du CA (affectation du résultat et RAN)	Résultat 2022	2022	Variation
Réserves	618 877	- 62 910		555 967	- 62 910
Report à nouveau	-	-		-	-
Résultat	- 62 910	62 910	121 412	121 412	184 322
Total	555 967	-	121 412	677 379	121 412

3.3. Subvention d'équipement

Financements externes - 1040 -	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	31.12.2022	31.12.2022 dont non fléchées *
ETAT	-	-	-	-	-
Financement des actifs mis à disposition				-	
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition				-	
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	-	-	-	-	-
Ministère Education Nationale				-	
Reprises cumulées Etat				-	
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-	-	-	-	-
HORS ETAT	- 0	-	-	- 0	-
Région	-			-	
Reprises cumulées Région	-			-	
Département	-			-	
Reprises cumulées Département	-			-	
Commune	-			-	
Reprises cumulées Commune	-			-	
Subv. Équipt autres coll. Publiques	13 749			13 749	
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 13 749			- 13 749	
Union Européenne	-			-	
Reprises cumulées Union Européenne	-			-	
Autres organismes	-			-	
Reprises cumulées Autres organismes	-			-	
Autres subventions d'équipement	-			-	
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	-			-	
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	- 0	-	-	- 0	-

3.4. Etat des dettes

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 897	3 475	1 578	3 475		
Dettes fournisseurs	- 808	- 1 300	- 492	- 1 300		
Fournisseurs: Factures non parvenues	2 705	4 775	2 070	4 775		
Avances et acomptes recus	349 851	616 212	266 361	616 212		
Autres dettes non financières	457	88	- 370	88		
Produits constatés d'avance	2 959	2 959	-	2 959		
Total général	355 165	622 734	267 568	622 734		

3.5. Immobilisations

3.5.1 – Valeurs acquisitions

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/22	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Frais Recherche & Dévelopmt	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis / créés	-	-	-	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	102 309	-	-	-	-	102 309
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments dotation	-	-	-	-	-	-
Constructions, bâtiments acquis	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions dotation	-	-	-	-	-	-
Inst Agencements constructions acquises	-	-	-	-	-	-
Autres Inst Agencements constructions	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	-	-	-	-	-	-
Installations, matériels, outillages	-	-	-	-	-	-
Collections littéraires scientifiques, artistiques	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	102 309	-	-	-	-	102 309
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
<i>En cours d'immobilisation (23130000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Avance (23810000)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>En cours d'immobilisation (23xxxxxx)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	102 309	-	-	-	-	102 309

3.5.2 – Amortissements

Amortissements/Dépréciations	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais développement	-	-	-	-
Logiciels, brevets et licences	-	-	-	-
Autres concessions, brevets	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	83 086	7 538	-	90 625
Terrains et aménagements	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages	-	-	-	-
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	83 086	7 538	-	90 625
Bâtiment remis en dotation	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL des amortissements	83 086	7 538	-	90 625

3.6. Etat des créances

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-		
Créances clients	-	-	-	-		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	290 411	443 942	153 531	443 942		
Créance: TVA	20	-	20	-		
Créances: Subventions d'exploitation	290 390	443 942	153 552	443 942		
Créances: Subventions d'investissement	-	-	-	-		
Créances sur les autres débiteurs	-	-	-	-		
Total général Créances	290 411	443 942	153 531	443 942		

IV- Les notes sur le compte de résultat

Le résultat de la fondation est bénéficiaire en 2022 à hauteur de **121 412 €**.

- 4.1 : Détail du compte de résultat : Charges

	2021	2022	Variation
Achats	265	-	265
Frais sur achats	265	-	265
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organism	52 553	79 448	26 895
Achats de sous-traitance et services extérieurs	1 759	7 805	6 046
Achats et variations de stock	13 467	14 019	552
Autres services extérieurs	37 326	57 624	20 298
Charges de personnel	98 887	166 392	67 505
Salaires, traitements et rémunérations divers	71 755	120 723	48 968
Charges sociales	27 133	45 390	18 257
Autres charges de personnel	-	280	280
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	178 143	213 937	35 794
Autres charges diverses	175 419	210 000	34 581
Autres charges spécifiques	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-
Droits d'auteur	-	120	120
Impôt et taxes - Personnel	1 794	2 995	1 201
Redevances pour concessions	930	822	108
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	11 730	7 538	4 191
Total général Charges	341 578	467 316	125 738

- 4.2 : Détail du compte de résultat : Produits

	2021	2022	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	271 323	588 728	317 405
Subventions pour charges de service public	64 150	164 150	100 000
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	207 173	424 578	217 405
Dons et legs			-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	7 187	-	7 187
Ventes de biens ou prestations de services	2 210	-	2 210
Autres produits de gestion	4 977	-	4 977
Autres produits	158	-	158
Reprise du financement rattaché à un actif	158	-	158
Total général	278 667	588 728	310 061

Dont Subventions de Fonctionnement	Montant 2022	Part
Subventions RFIEA	241 780	41%
Subvention pour charge de service public	164 150	28%
Etablissements publics	92 829	16%
Collectivités	70 151	12%
Organismes Internationaux	10 500	2%
Autres Subventions	9 317	2%
Total général	588 728	100%

COMPTES CONSOLIDÉS

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
PROTISVALOR MÉDITERRANÉE

mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes
Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Université Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7
N°Siren : 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2022

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2.2. – Correction d'erreur » de l'annexe des comptes consolidés relative aux corrections apportées sur le poste Immobilisations Corporelles et sur le poste Financements de l'actif par l'Etat, consécutives à la dévolution du patrimoine comptabilisée sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 16 Mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

 Stéphane MARFISI



Stéphane Marfisi
Associé

Vincent Thyssen
Associé



**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2022**

SOMMAIRE

I. BILAN CONSOLIDE.....	3
II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	6
IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 1 -INFORMATIONS GENERALES.....	7
NOTE 2 -FAITS MARQUANTS.....	7
NOTE 3 -METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES.....	10
3.1 Référentiel comptable.....	10
3.2 Modalités de consolidation.....	10
3.3 Méthodes et règles d'évaluation	11
NOTE 4 -INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 5 -EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	24
5.1 Postes d'actifs immobilisés	24
5.2 Autres postes du bilan.....	29
5.3 Postes du compte de résultat	36
5.4 Engagements hors bilan	39
NOTE 6 -AUTRES INFORMATIONS.....	50
6.1 Événements postérieurs à la clôture	50
6.2 Dirigeants	50

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
(en milliers d'euros)			
Actif immobilisé		2 125 205	2 158 282
Écarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	Note 5.1.1	1 741	1 455
Immobilisations corporelles		867 294	900 669
Immobilisations financières		1 256 170	1 256 157
Titres mis en équivalence			
Actif circulant		479 063	439 722
Stocks et en cours	Note 5.2.1	619	640
Clients et comptes rattachés	Note 5.2.2	14 079	11 589
Autres créances et comptes de régularisation	Note 5.2.3	184 248	166 788
Valeurs mobilières de placement	Note 5.2.4	4 922	11 466
Disponibilités	Note 5.2.4	275 196	249 238
Total de l'actif		2 604 268	2 598 005

PASSIF	Référence annexe	31/12/2022	31/12/2021
(en milliers d'euros)			
Capitaux propres (Part du groupe)	Note 5.2.5 a	828 580	867 863
Financement de l'actif-Etat		551 646	591 198
Financement de l'actif autre que l'Etat		98 162	100 998
Fonds propres		3 301	888
Dons et legs en capital			
Primes			
Réserves consolidés	Note 5.2.5 b	174 522	168 287
Report à nouveau (débitaire) ou créditeur		20	45
Résultat consolidé (part du groupe)		928	6 448
Intérêts minoritaires	(*)	10	22
Provisions	Note 5.2.6	10 588	9 358
Fonds dédiés			
Dettes		1 765 091	1 720 762
Emprunts et dettes financières	Note 5.2.8	1 375 094	1 381 172
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.2.9	15 987	11 213
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 5.2.10	374 010	328 376
Total du passif		2 604 268	2 598 005

*dont part des minoritaires dans le résultat de l'exercice 2022: 10 milliers d'euros

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Référence annexe	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	Note 5.3.1	73 066	68 059
Autres produits d'exploitation	Note 5.3.1	705 770	675 318
Achats consommés		(30 183)	(28 354)
Charges de personnel	Note 5.3.2	(561 312)	(541 652)
Autres charges d'exploitation	Note 5.3.4	(107 217)	(93 304)
Impôts et taxes		(8 599)	(8 547)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5.3.5	(68 584)	(63 555)
Résultat d'exploitation		2 942	7 965
Charges et produits financiers	Note 5.3.6	(2 014)	(1 512)
Résultat courant des entités intégrées		(2 014)	(1 512)
Charges et produits exceptionnels			
Impôt sur les résultats			
Résultat net des entités intégrées		927	6 454
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé		927	6 454
Intérêts minoritaires		(1)	6
Résultat net (Part du groupe)		928	6 448

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	6 448	928
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	62 555	67 114
Plus-values ou moins values de cession	(450)	(286)
Reprises sur provisions	(12 917)	(10 302)
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	(40 312)	(39 054)
Autres (5)		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	15 323	18 402
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	28 060	28 717
Variation des stocks	(139)	(22)
Variation des créances d'exploitation	(1 291)	(20 146)
Variation des dettes d'exploitation	29 490	48 885
Autres comptes		
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	43 383	47 119
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	22 470	44 270
Subventions d'investissement	21 778	44 251
cessions d'immobilisations	692	19
Autres opérations		
DECAISSEMENTS	(45 973)	(68 381)
Acquisition d'immobilisations	(44 607)	(66 584)
Avances sur immobilisations	(1 366)	(1 797)
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(23 503)	(24 111)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	6	24
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)		
Emission d'emprunts	5	
Autres opérations (caution 16)	1	24
DECAISSEMENTS	(7 457)	(3 619)
Remboursements d'emprunts	(3 577)	(3 611)
Autres opérations (Caution 27)	(3 880)	(7)
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(7 451)	(3 595)
VARIATION DE TRESORERIE (IV=I+II+III)	12 429	19 413
TRESORERIE A L'OUVERTURE	248 275	260 704
TRESORERIE A LA CLOTURE	260 704	280 117

IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

Les comptes consolidés du Groupe Université d'Aix-Marseille sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

Pour soutenir l'Ukraine, l'établissement a accueilli, dans le cadre du programme PAUSE en collaboration avec le collège de France et la métropole Aix-Marseille Provence, 6 enseignants chercheurs Ukrainiens en exil. Le conseil d'administration de l'établissement a aussi décidé d'une exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants de nationalité ukrainienne, russe ou biélorusse .

Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Au cours de l'exercice 2022, 29 sites géographiques ont fait l'objet de transfert de propriété par acte notarié, soit 522M€.

District	Code du site (Abyla)	Nom du site géographique	Nombre de bâtiments transférés	Date de signature AMU et DIE	Valeur acte notarié
Aix Nord	A101	Puyricard	3	17/06/2022	9 864 925
Aix Nord	A103	Jas de Bouffan	2	17/06/2022	11 292 740
Aix Nord	A104	Pasteur	3	17/06/2022	3 102 220
Aix centre	A205	Saint-Pierre	2	17/06/2022	499 552
Aix centre	A210	Site sportif des fenouilleres	2	17/06/2022	6 466 520
Aix Sud	A305	La pauliane	4	17/06/2022	3 054 687
Marseille Nord	M103	Château Gombert	8	17/06/2022	42 356 928
Marseille Nord	M104	Nord	7	17/06/2022	20 649 300
Marseille Centre	M205	115 la Canebière	1	17/06/2022	490 480
Marseille Centre	M212	Endoume	3	17/06/2022	3 948 030
Aix Nord	A107	Saporta	1	28/09/2022	4 206 000
Aix centre	A207	Poncet	5	28/09/2022	1 945 480
Aix centre	A208	Schuman	19	28/09/2022	73 474 003
Aix centre	A209	Jules Ferry	1	28/09/2022	3 905 860
Aix centre	A211	Gaston Berger	6	28/09/2022	14 134 156
Aix centre	A212	Fenouillères	1	28/09/2022	12 179 700
Aix centre	A213	Ruocco	1	28/09/2022	8 116 370
Autres communes	C101	La Ciotat	2	28/09/2022	3 498 001
Autres communes	C501	Salon-de-Provence	3	28/09/2022	2 820 780
Marseille Nord	M101	Saint-Jérôme	54	28/09/2022	80 979 837
Marseille Nord	M102	Susini	19	28/09/2022	21 379 913
Marseille Centre	M203	63 la Canebière	1	28/09/2022	4 510 340
Marseille Centre	M204	110-114 la Canebière	1	28/09/2022	6 889 451
Marseille Centre	M206	Leverrier	9	28/09/2022	3 592 592
Marseille Centre	M209	Pierre Puget	1	28/09/2022	5 211 700
Marseille Centre	M210	Timone	14	28/09/2022	85 243 211
Marseille Centre	M213	Pharo	6	28/09/2022	10 029 372
Marseille Centre	M215	Bernard du Bois	1	28/09/2022	14 485 350
Marseille Sud	M301	Luminy	24	28/09/2022	63 400 623
			204		521 728 121

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2022, on peut citer (en M€) :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Restructuration du campus Timone - pôle Neurosciences	M210_01	BATIMENT PRINCIPAL MEDECINE	4,13
Etanchéité Timone - PPI	M210_00	SITE TIMONE	2,31
Opération Technoforme	M301_35	TECHNOFORME	1,60
ADAP AMU	AMU	AMU	0,83
Etanchéité Aix - PPI	A103_01	M.M.S.H. BATIMENT 01	0,66
Etanchéité Susini - PPI	M101_00	SITE SUSINI	0,51
Réhabilitation IAE Puyricard	A101_01	IAE BATIMENT PRINCIPAL	0,49
Travaux VRD Luminy	M301_00	SITE LUMINY	0,39
Création bâtiment modulaire IUT St Jérôme	M102_19	MAGASIN CONNECTE	0,33
Modernisation chaufferies MMSH	A103_01	M.M.S.H. BATIMENT 01	0,29
Accompagnement du PPP	A208_00	SITE SCHUMAN	0,28
Mise en conformité SSI ESPE Canebière	M203_01	63 CANEBIERE	0,24
Etanchéité St Jérôme - PPI	M101_00	SITE ST JEROME	0,21
Rénovation du système de traitement d'air	M210_08	BATIMENT PHARMACIE	0,20
Réaménagement bâtiment A Pharo	M213_01	BATIMENT A	0,20
Autres projets	NA	NA	6,38
TOTAL MES TRAVAUX 2022			19,06

Pour mémoire, les principales mises en services 2021 représentaient 21,10 M€ contre **19,06 M€** cette année.

Protisvalor

Lors de l'assemblée Générale du 05 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction de capital afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs. Cette réduction en capital correspond à un montant de 2 634 408 euros par voie d'annulation de 439 068 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social est dorénavant d'un montant de 3 913 590 euros divisé en 652 265 actions de 6 euros nominal chacune, avec la répartition suivante :

Aix-Marseille Université : 650 472 parts sociales soit 99.73% du capital pour 3 902 832€

Université Côte d'Azur : 1 793 parts sociales soit 0.27% du capital pour 10 758€.

Plan pluriannuel d'investissement

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de GER et d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€). Il a été augmenté de 6,5 M€ lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

2-Comparabilité des comptes

2.1 Changement de méthode comptable

Néant

2.2 Régularisations

Les actes notariés établis dans le cadre de la dévolution du patrimoine ont permis d'identifier des corrections à apporter en comptabilité (i) au poste des « Immobilisations Corporelles » à l'actif du bilan d'une part et (ii) au poste « Financement de l'actif par l'Etat » au passif du bilan d'autre part, pour le même montant.

Les corrections ainsi passées résultent :

D'une erreur commise par la DIE en 2011, lors de la création de l'université d'Aix Marseille. L'ensemble des terrains de Luminy, soit une surface foncière de 925 646 m² pour une valeur attribuée de 100 M€, avait été par erreur intégralement affectée à l'Université. Les évaluations réalisées par la DIE pour les besoins de la dévolution, reposant sur un nouveau découpage parcellaire, ont permis de régulariser cette situation en limitant les surfaces réellement allouées à l'université à 201 349 m² à AMU pour une valeur de 19 M€. Dans ce cadre, une sortie de terrain de 81 M€ a été comptabilisée au 31/12/2022.

D'un ensemble d'autres terrains et constructions exploités par AMU, mais ne figurant pas dans son patrimoine comptable. Ces actifs dont AMU n'étaient pas maître d'œuvre lors de leur construction n'avaient pu être comptabilisés en l'absence d'évaluation de la part de la DIE. Ils ont été reconnus à l'actif du bilan au 31/12/2022 sur la base des valeurs figurant dans les actes notariés, soit 27 m€ pour les bâtiments et 5 m€ pour les terrains.

Au total, la correction passée reste sans incidence sur le report à nouveau de l'université et se traduit par une diminution nette des actifs immobilisés de 49 m€ et une diminution à due concurrence des Financement de l'Etat au passif.

NOTE 3 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Règlementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes consolidés, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux comptes consolidés.

3.2 Modalités de consolidation

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

En application de ces principes, seule la société Protisvalor Méditerranée entre dans le périmètre de consolidation du groupe « Aix-Marseille Université ».

3.3 Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Logiciels acquis sous-traité	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5

3.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'Instruction BOFIP - GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ hors taxe.

La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € hors taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis. Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012. Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement
21210000	Agencements, aménagements de terrains	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Installations générales, agencements aménagements des constructions sur sol	20
21510000	Installations techniques complexes	10
21530000	Matériel scientifique	5 à 10
21550000	Outillage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agencement et aménagement du matériel	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Installations agencements aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs », Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratios	Durées
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures serrurerie	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons peinture revêtements de sols	12,20%	20
Electricité et courants forts et faibles	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction préalable de la valeur des composants.

NB : Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 1041 dans « Financements Etat ».

3.3.3 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

3.3.4 Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.3.5 Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

3.3.7 Provisions pour risques et charges

➤ Engagements de retraites et prestations assimilées

Le Groupe Université d'Aix-Marseille, de par le caractère non significatif des engagements de retraite qu'il encourt, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas de provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes consolidés.

➤ Autres provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)

- Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 11.
- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction ;
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C).
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année n au montant forfaitaire de 13 000 € par décès ;
- Accident du travail : Evalué forfaitairement.

3.3.8 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
 - à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
 - à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3.3.9 Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de pluri-annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ».

Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'Aix Marseille pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.3.10 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.3.11 Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement ;
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation ;
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance, plus de comptabilisation au prorata temporis.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de L'Union européenne et qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

L'AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 4 années universitaires concernées sont les suivantes :

Droits différenciés		
Année universitaire	Clôture	En M€
2019/2020	2019	4,7
2020/2021	2020	8,7
2021/2022	2021	10,9
2022/2023	2022	11,2
Variation 2021/2022		0,3

3.3.12 Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicable au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,

- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

3.3.13 Redevances sur brevets

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

3.3.14 TVA et Impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

Activités taxables à 100% pour la recherche,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2022 un prorata de **11,28%**.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics de recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

3.3.15 Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics ;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles) ;
- Des réserves ;

- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

3.3.16 Charges et produits exceptionnels.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments, qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Un complément d'information concernant le résultat exceptionnel figure dans la note 3.1.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

	2022			
Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	Méthode	Intérêt %
<u>Université d'Aix-Marseille</u> 58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille	France	130015332	Entité Mère	100%
<u>Protisvalor S.A.S</u> 5-9 boulevard Maurice Bourdet 13205 Marseille Cedex 01	France	441801651	Intégration globale	99,73%

Filiale intégrée globalement :

PROTISVALOR SAS (PVM) : C'est une filiale de la valorisation de la recherche d'Aix-Marseille Université.
Le capital social de PVM est de 3 913 590€, détenu à hauteur de 99,73% par Aix-Marseille Université.

Autres filiales non consolidées :

PACAVALO SAS :

L'université détient 44,43% des actions de PACAVALO SAS.

L'objet de cette société est d'être un vecteur de la valorisation de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses modalités d'intervention incluent la possibilité d'investir dans des sociétés spécialisées dans l'amorçage, ou dans des fonds d'amorçage, en vue du développement d'entreprises innovantes répondant aux conditions établies dans le cadre du projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologique » du Ministère de l'Education.

La société PACAVALO SAS n'a pas d'activité significative propre autre que la détention d'une participation de 19,57% dans la société PRIMAVERIS SAS (le "Fonds"), Aux termes de la convention entre l'Etat et PACAVALO SAS, conclue en 2007, l'Etat a versé à la société PACAVALO SAS une avance remboursable de 1019 K€ devant être intégralement réinvestie en actions de la société PRIMAVERIS. L'avance, sous déduction des pertes éventuelles constatées, est remboursable au terme d'un délai de 12 ans soit en 2019, lors de la liquidation du "Fonds".

L'assemblée générale du 10 novembre 2020 a procédé à la clôture de liquidation de Primavera et a approuvé le compte définitif de liquidation.

La dissolution anticipée de PACAVALO a été votée à l'assemblée générale extraordinaire du 19 Juillet 2021. La société subsistera pour les besoins de liquidation jusqu'à la publication de sa clôture.

Cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs : activité propre faible ou inexistante, pourcentage d'intérêt dans la sous-participation négligeable,

SATT PACA CORSE SAS : En 2016, une réduction de capital de 1 M€ est intervenue afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT PACA Corse à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, conformément à la réglementation. Les pourcentages de détention du capital par les différents actionnaires de la SATT PACA Corse, sont inchangés à l'issue de cette opération. Aix-Marseille Université détient au 31 décembre 2020, 23, 60% du Capital de 1 millions d'euros de la SAS SATT PACA Corse.

La gestion et l'administration de la SAS SATT PACA Corse présente en matière décisionnelle, en ce qui concerne les comptes annuels, les caractéristiques suivantes :

- Le Président représente et assure la gestion de la société sous réserve des pouvoirs accordés par les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés (articles 10.2 et 19 des statuts);
- Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs définis à l'article 11.2 des statuts, notamment l'arrêté du résultat de l'exercice social (article 11.2.3.(XVI) des statuts);
- L'assemblée générale approuve à la majorité simple les comptes annuels (art.16.2 des statuts).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 (Présomption d'influence notable si > 20% des droits de vote) ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université au regard des points suivants :

- La SAS SATT PACA Corse a été créée sur décision de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'action de valorisation de la recherche scientifique en France. Le financement est assuré par l'Etat via la CDC et l'ANR : financement des pertes antérieures éventuelles, reconstitution des capitaux propres, apports en compte courant.
- Aix Marseille Université ne dispose que de deux sièges d'administrateurs sur les douze sièges formant le Conseil d'administration de la SAS SATT PACA Corse, soit un pourcentage de vote de 16,7%.
- Aix Marseille Université n'a pas de représentation et de pouvoir effectif de décision dans les organes de direction, notamment en matière financière et d'investissement et dans les décisions stratégiques.
- Il n'y a pas d'échange de personnel ni de transactions opérationnelles entre l'EPSCP Aix Marseille Université et la SAS SATT PACA Corse.

En conséquence, Aix Marseille Université ne dispose pas, au sens de la réglementation comptable, d'une influence notable au sein de la SAS SATT PACA Corse qui, sur ces bases, est exclue du périmètre de consolidation.

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détention au 31/12/2022			Quote part situation nette au 31/12/2022		Provisions		
		31.12.2021	+/-	31.12.2022	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2022	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2021	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2022
26110000	PROTISVALOR	6 529 983		6 529 983	650 472	652 265	99,73%	3 614 120	3 604 185	-	-	2 627 151
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44,43%	NC	NC	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23,60%	1 149 170	271 204	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	6 813 754	-	6 813 754				4 763 290		283 771	-	2 910 922

Au cours des dernières années la société Protisvalor a réalisé des pertes du fait d'une structure devenue trop importante au regard de la diminution du nombre de projets gérés. En 2021 ces pertes se sont aggravées suite à un déficit de 2 M€ sur un projet abandonné. Dans ce contexte, la société a fait l'objet d'une recapitalisation fin 2021 pour porter son capital à 6,5 M€ d'une part pour couvrir ses pertes cumulées et d'autre part pour couvrir les investissements effectués dans un ensemble de start-up.

En 2022, lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction en capital de 2 634 408 euros afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs.

Une provision pour dépréciation des titres de participation a été passée sur l'exercice 2022 à concurrence de 2627 151€ dans les comptes d'AMU.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

NOTE 5- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Postes d'actifs immobilisés

5.1.1. Tableau des immobilisations

DIMINUTION :

- Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **404,66 K€** contre 10,04 M€ en 2021 pour une valeur nette comptable de **13 K€** contre 0,10 M€ en 2021.

- Dévolution du patrimoine

Terrains Luminy : mise à jour des valeurs comptables à la suite du découpage parcellaire « AMU » : **80 M€**

- Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2022, la valeur brute des sorties sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **2,05 M€** (*contre 3,78 M€ en 2021*).

La valeur nette comptable des composants sortis représente **778 K€**.

AUGMENTATION :

- **Les acquisitions** de l'exercice 2022 représentent un montant de **94,63 M€** (*53,64 M€ en N-1*)

Les **principales** acquisitions concernent essentiellement :

-Installations, agencements, construction : **18,31 M€** (*contre 20,51 M€ en 2021*)

-Installations, matériels et outillages : **10,28 M€** (*contre 14,14 M€ en 2021*)

-Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **9,19 M€** (*contre 7,93 M€ en 2021*)

-Les immobilisations en cours : **24,94 M€** (*contre 15,89 M€ en 2021*)

- Dévolution du patrimoine :

-Intégration des bâtiments dévolus : **27,67 M€**

-Intégration des terrains dévolus : **4,89 M€**

Les sorties des valeurs brutes des biens immobiliers liées à la part des composants par rapport aux travaux réalisés en 2022 sont de- **2,05 M€**

(contre -3,78 M€ en 2021), soit une valeur nette est de -778K€ neutralisées (contre -1,73M€ en 2021).

Actif immobilisé (en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Comptes techniques		Augmentation	Diminution	Comptes techniques	
		N-1				N	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	4 752	(30)		988	(27)	245	5 928
Frais d'établissements	21						21
Frais de recherche et développement	6						6
Logiciels, concessions, brevets	4 366	(22)		955	(15)	220	5 505
Autres immobilisations incorporelles	359	(9)		33	(12)	25	396
Immobilisations corporelles	1 288 807	(1 059)		72 927	(83 971)	9 892	1 286 596
Terrains	288 802	(1)		6 653	(80 077)		215 377
Constructions	803 662	(634)		46 497	(3 421)	8 171	854 275
Installations techniques, matériel et outillage	127 794	(252)		10 493	(101)	1 520	139 455
Collections	486			81			566
Autres immobilisations corporelles	68 064	(172)		9 203	(372)	200	76 923
Immobilisations en cours	18 598	(8 500)		1 420		25 319	36 837
Participations et créances rattachées à des participations:	697			42			739
Titres des sociétés non consolidées	276						276
Titres de participations	371			42			413
Créances sur participation	50						50
Autres immobilisations financières	1 255 747			32	(14)		1 255 765
Autres titres immobilisés	4 458			32	(5)		4 485
Prêts	4				(4)		0
Dépôts et cautionnements	1 251 285				(6)		1 251 279
Totaux	2 568 602	(9 590)		75 408	(84 012)	35 456	2 585 865

Les travaux en cours au 31 décembre 2022 s'élèvent à **32,24 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Rénovation Façades Pharmacie	M210_08	Bâtiment Pharmacie	4,69
Projet SIMMAR	AMU	AMU	3,68
Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord-St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St Jérôme	3,48
Rénovation Façades Bâtiment 5 St Charles	M207_05	Bâtiment 5	3,04
ADAP AMU	AMU	AMU	3,14
Requalification de bâtiments sur campus St Charles Marseille Centre	M207	Site Saint Charles	1,84
Etanchéité Luminy - PPI	M301	Site Luminy	1,72
Isolation thermique IUT St Jérôme	M102	IUT St Jérôme	1,22
Chaufferies TPR St Jérôme	M101_05	Ensemble TPR St Jérôme	0,91
Mise en sécurité Bâtiment pédagogique Timone	M210_11	Bâtiment pédagogique Timone	0,81
Etanchéité St Charles - PPI	M207	Site Saint Charles	0,54
Eco Campus Pauliane	A305	Site Pauliane	0,52
Autres projets	NA	NA	6,65
TOTAL EN COURS (2313)			32,24

Amortissements (en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Comptes techniques N-1	Augmentation	Diminution	Comptes techniques N	31/12/2022
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3 314		897	(24)		4 187
Frais d'établissements	21					21
Frais de recherche et développement	6					6
Logiciels, concessions, brevets	3 112		834	(14)		3 931
Autres immobilisations incorporelles	175		64	(10)		229
<i>Immobilisations corporelles</i>	406 719		51 684	(2 264)		456 139
Terrains	9 268		1 850			11 118
Constructions	237 988		32 672	(1 804)		268 856
Installations techniques, matériel et outillage	104 451		8 072	(100)		112 423
Collections	88		40			128
Autres immobilisations corporelles	54 923		9 049	(359)		63 613
<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	286					286
Titres des sociétés non consolidées						
Titres de participations	286					286
Créances sur participation						
<i>Autres immobilisations financières</i>			47			47
Autres titres immobilisés			47			47
Prêts						
Dépôts et cautionnements						
Totaux	410 319		52 628	(2 288)	0	460 659

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	% détenu	Entité détentricé	Dépréciation financière	Valeurs Nettes
PACAVALO	40	44,43%	AMU	40	0
SATT	236	23,60%	AMU	236	0
S/total Titres des sociétés non consolidées	276			276	0
Autres	8		AMU	8	0
Actions Pertinence Invest	300	12,50%	Protisvalor		300
Actions Pertinence Invest 2	105	0,58%	Protisvalor		105
S/total Titres de participations	413			8	405
Total des Titres	689	0	0	284	405
PROTOMED	3	3,72%	Protisvalor	3	0
NEURON EXPERTS	33	6,12%	Protisvalor		33
VECT-HORUS	633	1,98%	Protisvalor		633
INOVSYS	4	1,17%	Protisvalor		4
VECT-HORUS	59	0,35%	AMU		59
GLOBAL STIM	150	16,35%	Protisvalor		150
Actions Caisse d'épargne	2 176		Protisvalor		2 176
Actions PROGELIFE	1 225	10,33%	Protisvalor		1 225
Axyn Robotique	203	10,56%	Protisvalor	47	156
S/total Autres titres	4 485			50	4 436

Les titres des sociétés Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille. Les titres des sociétés Protomed, Neuron experts, Progelifé, Inovsys, Global Stim, et Axyn Robotique appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire.

Les titres de la société Vect-horus sont détenus par les deux établissements à hauteur de 1168 actions pour AMU et 10376 actions pour la filiale.

5.2 Autres postes du bilan

5.2.1 Stocks et en cours :

Nature des stocks (milliers d'euros)	31/12/2022	Bilan ouverture
Fioul	22	26
Produits d'entretien	59	80
Produits dangereux	19	19
Fournitures de bureau (dont papier)	46	173
Autres fournitures	472	342
TOTAL	619	640

5.2.2 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2022	Bilan ouverture
Valeurs brutes	13 640		13 640	11 150
<i>créances douteuses</i>	6 828		6 828	3 748
Dépréciations	(6 389)		(6 389)	(3 309)
Valeurs nettes	14 079	0	14 079	11 589

5.2.3 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2022	Bilan ouverture
Avances et acomptes versés	780		780	722
Subventions à recevoir	178 596		178 596	159 006
Autres créances fiscales et sociales	3 310		3 310	3 904
Créances d'exploitation	0			0
Produit à recevoir sur ressources affectées	0			0
Autres produits à recevoir	8		8	52
Charges constatées d'avance	1 070		1 070	1 089
Autres	484		484	2 015
Valeur brute	184 248	0	184 248	166 789
VALEURS NETTES	184 248	0	184 248	166 789

5.2.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Bilan ouverture
Valeurs mobilières de placement	4 960	11 471
Dépréciations	(38)	(5)
Valeurs nettes des valeurs mobilières	4 922	11 466
Banque	275 074	249 201
Autres	111	34
Caisse	11	3
Disponibilités	275 196	249 238
Total	280 117	260 704

La fraction de la dotation AMIDEX placé sur le Livret institutionnel triplex (ex livret U) d'un montant de **10 000 K€** a rapporté sur l'exercice 2022 des intérêts d'un montant de **6K€**.

Le cours du portefeuille d'obligations au 31 décembre 2022 a diminué par rapport à la valeur d'achat. Une provision a été constatée pour un montant de **34K€**.

Détail des valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Actions CREDIT MUTUEL	190			190
Autres VMP CAT CREDIT MUTUEL	6 956		(6 956)	0
Sicav CHAIX	1 070	505	(105)	1 470
CHAIX	3 256	44		3 300
Total Valeurs mobilières de placement	11 471	549	(7 060)	4 960

5.2.5-a Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Financement de l'actif -Etat et autre que l'Etat	Fonds propres	Dons	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice "part du groupe"	Total Capitaux propres
Bilan à la clôture (31/12/2021)	692 194	888	0	168 333	6 448	867 863
Augmentation brute	203 855					203 855
PAR						0
Sortie neutralisation mise au rebut						0
QP des subv. d'investissement reprise au résultat (biens propri	(145 408)					(145 408)
Diminution brute	(210 645)					(210 645)
Sortie QP	109 792					109 792
Autres sorties						0
Dotations consommées des fondations		2 413				2 413
Régularisations diverses				(239)		(239)
Affectation du résultat et RAN				6 448	(6 448)	0
Résultat de l'exercice					928	928
Intercos ayant un impact Réserve	20					20
Bilan à la clôture (31/12/2022)	649 808	3 301	0	174 542	928	828 580

5.2.5-b Réserves et résultat

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021 par le Conseil d'Administration du 15 mars 2022 s'est traduite par l'intégration du Report à nouveau créateur dans les réserves pour un montant de 6 448 085€.

5.2.6 Provisions

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2022
Provisions pour risques et charges	(8 837)	(9 702)	578	8 197	(9 764)
Autres provisions	(521)	(824)	436	85	(824)
Total	(9 358)	(10 526)	1 014	8 282	(10 588)

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Bilan d'ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2022
Heures complémentaires (4/12ème)	(2 861)	(3 008)	2 861	(3 008)
CET	(2 960)	(3 332)	2 960	(3 332)
CP Titulaires	(2 176)	(2 721)	2 176	(2 721)
PROVISION AMU CAPITAL DECES	(91)	(65)	91	(65)
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	(200)	(200)	200	(200)
CONTRATS PVM	(361)	(376)	361	(376)
CONTRATS RECHERCHE	(62)			(62)
Convention formation	(126)		126	0
ss/Total	(8 837)	(9 702)	8 775	(9 764)

Autres provisions

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2022
Divers litiges	(521)	(823)	521	(823)
Ressources affectées	0			0
Pertes de change PVM	0			0
ss/Total	(521)	(823)	521	(823)

Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2022 d'un montant total de 376K€ correspond au contrat LHMA pour 317K€, au contrat JRPH pour 44K€ et à une étude clinique d'un chercheur pour 15K€.

5.2.7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices du groupe Université d'Aix-Marseille est nulle sur l'exercice 2022.
Le groupe ne présente pas d'impôts différés au 31 décembre 2022.

5.2.8 Emprunts et dettes financières

	2021	2022	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 381 019 479	1 374 946 549	- 6 072 930			
Dotation non consommable	1 250 000 000	1 250 000 000	-			1 250 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	43 744 336	41 282 766	- 2 461 570	2 168 679	8 776 092	30 337 995
Emprunts auprès des établissements de crédits	87 275 143	83 663 783	- 3 611 360	3 604 292	14 792 381	65 267 111
Dépôts et cautionnement reçus	152 804	147 219	- 5 585		147 219	
Total général Dettes	1 381 172 283	1 375 093 768	- 6 078 515	5 772 970	23 715 692	1 345 605 105

5.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2022	Bilan ouverture
Fournisseurs	(665)		(665)	(486)
Fournisseurs d'immobilisations	(390)		(390)	(1 812)
Charges à payer	(9 926)		(9 926)	(6 854)
Charges à payer sur immobilisations	(5 006)		(5 006)	(2 061)
Total	(15 987)	0	(15 987)	(11 213)

5.2.10 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	> à 1 an	31/12/2022	Bilan ouverture
Dettes fiscales et sociales	(15 000)		(15 000)	(18 011)
Avances sur subventions	(311 473)		(311 473)	(259 963)
Taxe d'apprentissage	(17)		(17)	(3)
Produits constatés d'avance	(37 654)		(37 654)	(37 226)
Autres dettes	(9 866)		(9 866)	(13 173)
Total	(374 010)	0	(374 010)	(328 376)

5.3 Postes du compte de résultat

5.3.1 Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Etudes	549	421
Droits universitaires	28 008	29 058
Formation continue et formation pour l'apprentissage	22 402	19 090
Prestations de recherche	1 522	1 075
Autres prestations de services	15 447	12 584
Mise à disposition de personnel	1 480	1 790
Locations	3 247	3 211
Produits des activités annexes	409	830
CHIFFRE D'AFFAIRES	73 066	68 059
Redevances brevets	692	492
Autres produits d'exploitation	61 870	62 666
Dons et Legs	224	75
Transfert de charges	78	114
Autres produits d'exploitation	62 864	63 347
Subventions Etat	595 775	575 506
Subventions Collectivités publiques	16 282	15 195
Subventions Communauté Européenne	21 561	15 469
Taxe d'apprentissage	2 574	2 332
Autres subventions	6 714	3 469
Total Subventions d'exploitation	642 906	611 971
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	705 770	675 318
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	778 836	743 377
* (dont reprise sur provisions)	10 302	12 674
***(dont reprise des financements rattachés à des actifs)	39 054	40 312

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée à **536 984 075€**, hors crédits d'investissements et qui se répartit de la manière suivante :

- ✓ **Crédits hors plan de relance**
 - Masse salariale : 483 693K€
 - Crédits de fonctionnement : 51 395K€
- ✓ **Crédits plan de relance**
 - Masse salariale : 1 894K€

5.3.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Bilan ouverture
Salaires	341 723	327 498
Charges sociales	219 589	214 154
Total	561 312	541 652

Les charges de personnel ne comprennent pas les impôts et taxes sur rémunération intégrés au poste « impôts et taxes ».

5.3.3 Effectifs

Catégories	Equivalent temps plein travaillé	
	31.12.22	31.12.21
A	5 763	5 656
B	876	886
C	1283	1315
Total	7 922	7 857

	Equivalent temps plein travaillé	
	31.12.22	31.12.21
ENSEIGNANTS		
Titulaires	2786	2821
Non-titulaires	1669	1598
Total	4456	4420
BIATSS		
Titulaires	2021	2094
Non-titulaires	1283	1151
Contrat de recherche	162	192
Total	3466	3437

5.3.4 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Bilan ouverture
Location, entretien, assurance	18 453	16 766
Etudes et recherche	2 071	1 427
Documentation	3 236	3 275
Autres services extérieurs	607	230
Honoraires et prestations extérieures	8 937	8 307
Publicité, publications, relations publiques	3 887	2 929
Transports, déplacements et missions	13 310	5 774
Frais postaux et Télécom	1 027	1 097
Services bancaires	525	519
Autres achats et charges externes	15 573	14 237
Autres charges d'exploitation	39 591	38 744
Total	107 217	93 304
<i>* (dont reclassement des charges exceptionnelles en Autres charges d'exploitation)</i>	396	2 251

5.3.5 Dotation nettes aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Bilan ouverture
Dotations aux amortissements	53 973	53 379
Dotations aux provisions	14 611	10 176
Dotations aux amortissements et aux provisions	68 584	63 555

5.3.6 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Bilan ouverture
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement		262
Gains de change	32	28
Autres produits financiers	179	344
Reprise de provisions financières		244
Produits financiers	210	877
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	43	21
Dotations aux provisions financières	2 181	2 368
Charges financières	2 224	2 388
Résultat net	(2 014)	(1 512)

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

Au 31 décembre 2022, Amu est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières, selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2022, soit 11,28 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R2	$R2'_k = R2^o_k \times \left(0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_o} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_o} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_o} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_o} \right)$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2'_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $R2^o_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_o$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $EBIQ00_o$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_o$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICHTrev-TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_o$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R2 = R2_o \times \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME_o} + 40\% \times \frac{BT50}{BT50_o} \right]$ <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ R2 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R2_o$ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 ▪ $ICHT-IME_o$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 ▪ $BT50_o$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 ▪ $ICHT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $BT50$ est l'indice entretien – rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R2_n = R2_o \times \left[20\% + 80\% \times \frac{BT50_n}{BT50_o} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R2_o$ = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R2_n$ = valeur de Loyer R2 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $BT50_o$ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ $BT50_n$ = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R3	$R3^r_k = R3^o_k \times \left(0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICTrev-TS_k}{ICTrev-TS_0} \right)$ <ul style="list-style-type: none"> - $R3^r_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R3^o$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICTrev-TS$ connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice $ICTrev-TS$ connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICT-IME}{ICT-IME_0} + 25\% \times \frac{BT01}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD-2}{FSD-2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ▪ R3 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R3_0$ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 ▪ $ICT-IME_0$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 ▪ $BT01_0$ correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 ▪ $FSD2_0$ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 ▪ $ICT-IME$ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $BT01$ correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération française du bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. ▪ $FSD2$ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R3_n = R3_0 * \left[20\% + 64\% * \frac{ICT-IME_n}{ICT-IME_0} + 16\% * \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R3_0$ = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R3_n$ = valeur de Loyer R3 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ $ICT-IME_0$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; ✓ $ICT-IME_n$ = valeur du dernier indice $ICT-IME$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche. ✓ $FSD2_0$ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; ✓ $FSD2_n$ = valeur du dernier indice $FSD2$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

	Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
R4	$R4'_k = R4^o_k \times \left[0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - $R4'_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R4^o_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - ICC_0 publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1638 ; - ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $4018E_0$ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> en mai 2012, soit 124.8 ; - $4018E_k$ publié par le Moniteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice <i>des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages</i> à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R4 = R4_0 \times \left[15\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ▪ R4 est le loyer de la période considérée en euros courants ▪ $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013 ▪ RI_0 est l'indice Risque industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753 ▪ $SYNTEC_0$ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245.8 ▪ IPC_0 est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125.6 ▪ RI est l'indice Risque industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ $SYNTEC$ est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix ▪ IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R4_n = R4_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ $R4_0$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ; ✓ $ICHT-N_0$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ; ✓ $ICHT-N_n$ = valeur du dernier indice ICHT-N connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans et prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2									
Informations financières au 31.12.2022									
Contrat PPP OCEANOMED 2	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources		Sommes dues au 31/12/2022	
	Classe 2	Classe 6			Classe 1	classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus	Dotations campus		
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869	4 869				4 869			
Loyer financier, dont :									
	<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	3 085				3 085		3 085	1 625
	<i>Capital (investissement)</i>	6 563	6 563				6 563		4 450
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 425		2 425					2 425	2 067
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 183			3 183				3 183	2 377
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	1 152				1 152			1 152	858
Total	21 277	11 432	2 425	3 183	1 152	3 085	11 432	9 845	11 378
Total des Emplois et des ressources					21 277			21 277	

- Aix Quartier des Facultés (TTC) :

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois.

Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés											
Données disponibles au 31.12.2022											
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2022
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	Impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
Financements long terme	Autres financements										
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650	15 650					15 650				
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089	17 089					17 089			-	
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089				
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	- 1 089	- 1 089					- 1 089			- 1 089	
Fiche modificative	3 585	3 585					3 585			-	
Loyer financier, dont :	112 724									-	
Intérêts	21 547				21 547			21 547		13 118	
Capital	91 177	91 177				91 177				61 895	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665	37 665						37 665		30 872	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613			33 613				33 613		27 001	
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	10 346				10 346			10 346		8 881	
Total	230 672	127 501	37 665	33 613	10 346	21 547	91 177	36 324	103 171	-	
Total des Emplois et des ressources		127 501				103 171		127 501	103 171		

Luminy 2017 (prorata de TVA) :

Il s'agit du contrat de partenariat Public Privé signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy											
Sur la base des données disponibles au 31.12.2022											
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5		Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2022
		Classe 2	Classe 6				Classe 1		Classe 7	impact résultat	
		Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotation campus		Dotation campus	ressources propres	
							Financements long terme	Autres financements			
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL										
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810			-	
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-			-	
Loyer financier, dont :										-	
	<i>Intérêts (en euros constants avant cristallisation)</i>	19 711			19 711			19 711		16 723	
	<i>Capital (investissement)</i>	57 837				57 837				53 755	
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 720		13 720					13 720		12 946	
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 799			9 799					9 799	8 423	
Loyer Frais de gestion , d'assurance et d'impôts et taxes	7 198				7 198			7 198		6 552	
Total	135 076	84 647	13 720	9 799	7 198	19 711	57 837	26 810	40 629	9 799	
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2022		84 647				50 429		84 647	40 883	9 799	

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

- Le précédent CPER voit ses derniers projets aboutir. Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1,17 M€** sur les **110,75M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,13M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Bâtiment pédagogique IUT (Financement CPER 1 644 694 € + financement AMU)	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT	5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone	9 000 000	8 161 777	8 161 377	8 161 777	8 161 377
Cafeteria Montperrin	235 000				
Total Cafeteria Montperrin	235 000	229 777	229 777	229 777	229 777
CERIMED	11 600 000				
Total CERIMED	11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Développement des Formations et de la Recherche	144 568 13 030 453				
Total Développement Formations et Recherche	13 175 021	13 175 021	13 137 003	13 175 021	13 137 003
Extension Schuman	17 201 429				
Total Extension Schuman	17 201 429	16 728 473	16 727 260	16 728 473	16 727 260
MEGA	8 600 000				
Total MEGA	8 600 000	8 224 737	8 224 474	8 190 626	8 190 363
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	15 006 498				
Total Océanomed/ Endoume	15 006 498	14 738 692	14 757 793	14 729 510	14 749 547

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	3 800 000				
Total Plaine Sportive	3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 959 325	3 957 383
Pôle Arts	6 700 000				
Total Pôle Arts	6 700 000	6 919 877	6 904 425	6 914 620	6 891 176
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche (Financement AMU)	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta	1 200 000	1 515 860	1 438 150	1 515 860	1 437 394
NEUROSCIENCES	11 291 475				
Total Neurosciences	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475
Siège AMU	5 868 271				
Total Siège AMU	5 868 271	5 868 271	5 868 123	5 868 271	5 868 123
Sport Saint-Jérôme	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme	1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 457 659	1 456 829
TOTAL ANCIEN CPER	110 746 058	109 575 272	109 442 290	109 526 722	109 385 927

- CPER 2015-2020, concernant l'Université d'Aix Marseille, pour un montant voté de **53,54M€** : Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **7,30M€** sur les **53,54M€** de l'ensemble des projets visés. Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **7,40 M€**.

- Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER 2015-2020)	Montant CPER voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)	7 350 000	6 099 630	4 634 337	5 430 047	1 947 728
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AN	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme	9 535 000	9 668 787	9 594 611	9 668 787	9 594 611
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	14 150 000				
Total pôle Neurosciences	14 150 000	16 384 674	16 166 025	16 112 484	15 373 143
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord	2 000 000	1 234 002	1 177 983	1 129 581	1 058 648
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles	7 700 000	6 760 889	2 079 594	5 429 713	621 151
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard	4 100 000	4 851 609	4 682 454	4 659 752	4 377 662
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 5 500 000 €)	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire	7 500 000	773 330	134 581	84 443	73 509
Mise à Niveau des Espaces du CMI	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI	1 000 000	254 124	198 556	93 905	4 474
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	200 000				
Total Signalétique	200 000	203 865	156 135	203 865	156 135
TOTAL NOUVEAU CPER	53 535 000	46 230 909	38 824 277	42 812 578	33 207 060

PLAN DE RELANCE ET CONTRAT D'AVENIR

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **56,98 M€**.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **5,89 M€** sur les **56,98 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **37,85 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan de relance :

Opérations PLAN DE RELANCE	Montant PLAN DE RELANCE voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles	10 100 000	8 901 888	3 653 657	8 152 800	48 076
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie	500 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie	500 000	500 000	333 857	500 000	1 892
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone	27 740 000	25 036 237	4 878 831	891 319	440 329
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord	18 636 350				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord	18 636 350	16 644 097	4 362 132	15 657 874	181 426
TOTAL PLAN DE RELANCE	56 976 350	51 082 222	13 228 476	25 201 993	671 723

Le contrat d'avenir a été voté pour un montant total de **39,50 M€**.

Au 31/12/2022, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **39,40 M€** sur les **39,50 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,09 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le contrat d'avenir

Opération de Travaux (Contrat d'avenir 2021-2027)	Montant Contrat d'avenir voté	Cumul 2022		Cumul 2021	
		Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022	Contrats engagés au 31/12/2021 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2021
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme	39 500 000				
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme	39 500 000	94 105	-		
TOTAL CONTRAT D'AVENIR	39 500 000	94 105	-	-	-

5.4.2 Engagements reçus

« Néant »

5.4.3 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus			Quote part du capital détenu en %	Résultat 2022	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2022
	BRUT	NET					
PACAVALO	39 990	-	44,43	NC	90 000	NC	
SATT	236 000	-	23,60	149 170	1 000 000	1	3 075 612
TOTAL	275 990	-		149 170	1 090 000	1	3 075 612

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

6.2. Dirigeants

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'Université d'Aix-Marseille.